



Recherche et Études

**Analyse des coûts des dispositifs d'éducation inclusive
pour le soutien aux enfants handicapés
dans les écoles ordinaires :
Les Professeurs Itinérants au Togo**

Direction Innovation, Impact & Information et Direction Résilience & Inclusion
Juillet 2025

RE | n° 22-2



Auteurs

Thomas Engels, Consultant

Yann Tapsoba, Consultant

Comité de suivi

Aude Brus, Spécialiste Recherche, Direction Innovation, Impact & Information

Sandra Boisseau, Spécialiste Globale Education Inclusive, Direction Résilience & Inclusion

Jandira Monteiro, Spécialiste Education Inclusive, Unité Technique Sénégal

Bénédicte Laré, Spécialiste Education Inclusive, Unité Technique Togo

Une publication de Handicap International - Humanity & Inclusion

Direction Innovation, Impact & Information et Direction Résilience & Inclusion

Crédits photographiques

Couverture : © Régis Binard / HI, Togo

Droits et licences



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). Conformément aux termes de la licence Creative Commons - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification -, il est possible de copier, distribuer et transmettre le contenu de l'ouvrage, à des fins non commerciales uniquement, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Paternité - L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : Thomas Engels & Yann Tapsoba. Analyse des coûts des dispositifs d'éducation inclusive pour le soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires : Les Professeurs Itinérants au Togo. Lyon : Handicap International - Humanity & Inclusion, 2025. Licence : Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). **Pas d'utilisation commerciale** - Cet ouvrage ne peut être utilisé à des fins commerciales. **Pas de modification** - Cet ouvrage ne peut être modifié, transformé ou utilisé pour créer des œuvres dérivées.

Sommaire

Acronymes et abréviations	5
Résumé	7
Contexte	7
Objectifs	7
Méthodes	7
Résultats	8
Conclusion	9
1. Introduction	10
1.1 L'accès à l'éducation pour les enfants handicapés	10
1.2 Le coût de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés	11
1.3 Enjeux de l'étude	12
2. Méthodologie	14
2.1. Conception de l'étude	14
2.2 Étude des coûts	14
2.2.1 Processus d'évaluation des coûts	14
2.2.2 Périmètre du costing	15
2.2.3 Identification des coûts	15
2.2.4 Mesure et valorisation des coûts	16
2.3 Analyse d'impact budgétaire (AIB)	18
2.3.1 Choix des scénarios	18
2.3.2 Paquets d'activités	18
2.3.4 Présentation du modèle d'analyse d'impact budgétaire	20
2.3.5 Source des données et paramètres	21
2.4 Processus de collecte des données	23
2.4.1 Méthodes de collecte des données	23
2.4.2 Liste des entretiens et acteurs-clés rencontrés	24
2.5. Considérations éthiques	25
3. Résultats	26
3.1. Analyse des coûts	26
3.1.1 Évolution des coûts par année	26

3.1.2 Ventilation par source de financement.....	26
3.1.3 Analyse détaillée par activité.....	27
3.2. Analyse d'impact budgétaire.....	30
3.2.1 Impact budgétaire et résultats attendus	30
3.2.2 Impact budgétaire annuel par activité.....	31
3.2.3 Impact budgétaire par entité administrative.....	34
3.2.4 Résultats attendus par entité administrative.....	35
3.3 Défis et limites de l'étude.....	35
4. Conclusion	37
Bibliographie	39
Annexes	41
1. Détail des coûts du dispositif pilote de soutien aux enfants en situation de handicap	41
2. Détail de l'impact budgétaire par entité administrative sur la période 2025-2030	43
3. Détail des résultats attendus à l'horizon 2030 par entité administrative sur la période 2025-2030	48

Acronymes et abréviations

Abréviation	Signification
APE	Association des Parents d'Élèves
APHAK	Association des Personnes Handicapées de la Kara
APHMOTO	Association des Personnes Handicapées Moteurs du Togo
ASPHATA	Association des Personnes Handicapées de Tandjouaré
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
COGES	Comité de Gestion des Établissements Scolaires
CPE	Comité de Parents d'Élèves
DRAS	Direction Régionale de l'Action Sociale
DRE	Direction Régionale de l'Éducation
FETAPH	Fédération Togolaise des Associations des Personnes Handicapées
HI	Handicap International /Humanity & Inclusion
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
IIEPE/UNESCO	Institut International de Planification de l'Éducation (UNESCO)
ISPOR	International Society for Pharmacoeconomics and Outcomes Research
KPAAL-N-PAAG	ONG locale active principalement dans la Région des Savanes
MASSPF	Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme
MEPST	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
OPH	Organisation de Personnes Handicapées
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Abréviation	Signification
SAHA	Sahel-Atlantique
SNEI	Stratégie Nationale d'Éducation Inclusive
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Résumé

Contexte

L'accès à l'éducation pour les enfants handicapés reste un défi majeur au Togo, malgré des avancées législatives et politiques. L'analyse de la situation des enfants handicapés montre que 54 % des enfants handicapés sont scolarisés, mais 40 % des filles handicapées ne sont jamais allées à l'école (contre 23 % chez les garçons) tandis que 36% n'ont suivi que le cycle primaire (contre 33% chez les garçons) d'après les données fournies par la Fédération Togolaise des Associations des Personnes Handicapées (FETAPH).

Handicap International (HI) soutient depuis 2010 la mise en place d'un dispositif de professeurs itinérants permettant d'accompagner les enfants handicapés dans les établissements scolaires au Togo, d'abord dans la région des Savanes et ensuite dans la commune de la Kara. Les professeurs itinérants étaient initialement dénommés enseignants itinérants au niveau de l'enseignement primaire et professeurs d'encadrement pour le secondaire. Ce dispositif vise à favoriser l'inclusion et à fournir un accompagnement individualisé à l'école et au domicile pour assurer un enseignement de qualité en milieu ordinaire aux enfants avec des déficiences sensorielles sévères.

La Stratégie Nationale d'Éducation Inclusive (SNEI) 2025-2030, élaborée par le gouvernement togolais, vise à généraliser le dispositif des professeurs itinérants sur l'ensemble du territoire national.

Objectifs

L'étude vise à produire des données budgétaires pour guider la décision publique sur la généralisation et la mise à l'échelle du dispositif, et plus particulièrement i) de documenter les coûts de mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants dans les régions de la Kara et des Savanes, et ii) d'évaluer l'impact budgétaire d'une mise à l'échelle au niveau national du dispositif des professeurs itinérants de manière prospective. Ces objectifs visent à fournir aux autorités éducatives et à leurs partenaires des éléments concrets pour planifier, budgétiser et soutenir durablement l'éducation inclusive au Togo.

Méthodes

L'étude s'appuie sur une méthodologie rigoureuse combinant deux approches :

- **Analyse des coûts** : Identification, mesure et valorisation des ressources effectivement engagées pour la mise en œuvre du dispositif des enseignants itinérants dans les régions de la Kara et des Savanes (2018-2023). Seules les ressources incrémentales nécessaires à l'inclusion des enfants handicapés sont prises en compte.
- **Analyse d'impact budgétaire** : Projections budgétaires pour la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants au niveau national sur la période 2025-2030 à partir d'un

scénario élaboré de manière participative avec les autorités éducatives. Le scénario retenu consiste à étendre le dispositif pour soutenir les enfants handicapés sensoriels scolarisés dans les établissements publics du niveau préscolaire et primaire avec pour objectif de répondre d'abord aux besoins des enfants handicapés déjà scolarisés à l'horizon 2025 et de répondre à l'ensemble des besoins des enfants handicapés scolarisables au préscolaire et primaire dans la population à l'horizon 2030. Les projections budgétaires portent sur le dispositif des professeurs itinérants et les activités connexes qui facilitent le travail des professeurs itinérants ou qui contribuent à rendre les écoles inclusives en ligne avec la Stratégie Nationale pour l'Education Inclusive.

Les données ont été collectées à travers des entretiens individuels et collectifs auprès des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du dispositif (ministères, directions régionales, inspections, établissements scolaires, professeurs itinérants, organisations de personnes handicapées, parents d'élèves, partenaires techniques et financiers) ou à partir de bases de données financières et administratives existantes.

Résultats

Les coûts de mise en œuvre du dispositif des enseignants itinérants dans la région de la Kara et des Savanes s'élève à 782,3 millions XOF (1,19 million EUR) sur la période étudiée des coûts (2018-2023). Les dépenses concernent la prise en charge des professeurs itinérants (48,2%), la scolarité des enfants handicapés (26,8%), la sensibilisation, identification, orientation et suivi des enfants handicapés (15,4%), et la fourniture de matériels pédagogiques adaptés (2,5%). Les financements proviennent de l'État (34,2%), des partenaires techniques et financiers (32,8%), des parents d'élèves (28,9%), des enseignants itinérants (11,8%), et des organisations de personnes handicapées (4,1%).

L'impact budgétaire de la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants au niveau national atteint 12,8 milliards XOF (19,45 millions EUR), dont 5,6 milliards XOF (8,5 millions EUR) pour le dispositif des enseignants itinérants et 7,2 milliards XOF (10,96 millions EUR) pour les activités connexes. Les projections budgétaires indiquent que l'impact budgétaire varie de manière annuelle et au niveau infranational (régions et IEPP). Selon le scénario envisagé, l'augmentation progressive du nombre de professeurs itinérants (de 42 à 248 en 2025 et 354 en 2030) permettrait de soutenir la scolarisation de 7 337 enfants handicapés à l'horizon 2030 pour un total cumulé de 36 292 années de scolarisation. En ce qui concerne l'efficacité, la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants se traduit par un coût annualisé de 2,6 millions XOF (3 998 EUR) par professeur itinérant et de 126 538 XOF (193 EUR) par enfant handicapé soutenu par le dispositif. Le coût par année de scolarisation est de 153 490 XOF (soit 234 EUR). Lorsque les activités connexes sont également prises en compte, le ratio est de 6 millions FCFA (9 159 EUR) par professeur itinérant, 289 877 XOF (442 EUR) par enfant handicapé soutenu, et 351 619 XOF (536 EUR) par année de scolarisation pour les enfants handicapés.

Conclusion

L'étude démontre la faisabilité technique et financière de la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants pour soutenir l'éducation inclusive des enfants handicapés au Togo. Les résultats montrent que l'investissement dans l'inclusion est significatif mais reste raisonnable au regard du budget du MEPST et des bénéfices attendus en termes d'accès, de maintien et de réussite scolaire des enfants handicapés. Les résultats fournissent des données détaillées sur les coûts et l'impact budgétaire pour alimenter la réflexion et guider les décisions du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et Technique (MEPST) et de ses partenaires pour généraliser le dispositif des enseignants itinérants pour soutenir l'éducation des enfants handicapés au Togo, conformément à la Stratégie Nationale d'Éducation Inclusive 2025-2030. La généralisation du dispositif des professeurs itinérants au niveau national nécessite un engagement budgétaire soutenu de la part de l'État et de ses partenaires, ainsi qu'une coordination renforcée entre les différents acteurs, et de poursuivre les efforts de plaidoyer pour garantir l'inclusion effective de tous les enfants au Togo.

1. Introduction

1.1 L'accès à l'éducation pour les enfants handicapés

Une étude sur l'impact du handicap sur la fréquentation scolaire dans les pays en développement conclut que (i) l'écart moyen de fréquentation scolaire dû au handicap est de 30 % dans les écoles primaires et secondaires ; (ii) plus de 85 % des enfants handicapés en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés n'ont jamais été à l'école ; (iii) l'effet marginal moyen du handicap sur la fréquentation des écoles primaires et secondaires est négatif et significatif (-30%), et (iv) les pays qui ont atteint un niveau d'éducation primaire proche de l'universel font état de ratios élevés d'enfants handicapés non scolarisés par rapport aux enfants non handicapés, et (v) les enfants handicapés rencontrent les mêmes difficultés à participer à l'éducation, quelles que soient leurs caractéristiques individuelles et socio-économiques [1].

L'OMS a estimé en 2011 que 6,4 % des enfants (0-14 ans) en Afrique vivaient avec un handicap modéré ou sévère [2]. En 2013, un rapport de Plan International sur quatre pays d'Afrique de l'Ouest a révélé que les enfants handicapés étaient victimes de discrimination à tous les niveaux de la société. Ils ont rapporté que la négativité provenait d'idées sur la façon dont les enfants acquéraient leurs handicaps, les discussions se concentrant souvent sur les croyances culturelles, religieuses et historiques sur le handicap. Ils ont notamment souligné que le type de handicap, sa gravité et le sexe de l'enfant étaient des facteurs clés influençant la discrimination. En termes d'éducation, cette discrimination à l'égard des enfants handicapés était également aggravée par des obstacles pratiques, l'accessibilité étant limitée par l'infrastructure des bâtiments scolaires et le manque de formation des enseignants à l'éducation inclusive [3].

Au Togo, une étude réalisée en 2013 par la FETAPH (Fédération Togolaise des Associations des Personnes Handicapées) indiquait que 54% des enfants handicapés étaient scolarisés. De plus, il ressort de cette étude que 40% des filles handicapées ne sont jamais allées à l'école (contre 23% chez les garçons) tandis que 36% n'ont suivi que le cycle primaire (soit 33% chez les hommes) [4]. Cependant, une enquête réalisée en 2020, auprès de 688 élèves en situation de handicap scolarisés au cycle primaire et enrôlés dans le cadre du dispositif d'enseignants itinérants dans les régions des savanes et de la Kara, indique une faible proportion ayant abandonné leur scolarisation, soit un taux d'abandon scolaire estimé à moins de 10% en moyenne pour les enfants ayant une déficience sensorielle et/ou intellectuelle soutenus par le dispositif. Au sein de cet échantillon enquêté, figuraient plus d'enfants sourds et malentendants (soit 61%) que d'enfants déficients visuels ou intellectuels (soit 39%). Plus spécifiquement, le taux d'abandon était de 7% chez les enfants déficients auditifs et de 9% chez les enfants déficients visuels [5].

1.2 Le coût de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés

Le coût de l'éducation inclusive est généralement considéré par les décideurs politiques comme prohibitif dans les environnements pauvres en ressources ; pourtant, il existe peu de données sur le coût et le financement de l'éducation inclusive, en particulier dans les pays à revenu faible et moyen, car les études disponibles proviennent en grande partie de pays à revenu élevé et ont été publiées dans les années 1990. Cependant, le consensus qui émerge globalement de la littérature existante est que : i) les systèmes d'éducation inclusive coûtent moins cher à mettre en œuvre et à maintenir que les modèles d'éducation spéciale [6], et ii) le coût de l'investissement dans l'éducation inclusive doit être considéré au regard du rendement anticipé de l'éducation des personnes handicapées et de l'impact économique négatif de l'exclusion des enfants handicapés de l'éducation [7].

En Afrique de l'Ouest, des recherches antérieures menées par Sightsavers sur le coût de l'éducation inclusive au Sénégal ont révélé que le coût moyen par enfant handicapé et par année scolaire était de 765 617 XOF (1 167 EUR). L'étude a estimé que la mise à l'échelle et le déploiement de l'éducation inclusive pour répondre aux besoins des enfants atteints de cécité ou de déficience visuelle au Sénégal nécessiteraient 360 075 000 à 600 125 000 XOF (548 931 à 914 885 EUR) supplémentaires par an, ce qui représentait 0,2-0,34% des dépenses d'éducation primaire du Sénégal en 2014 [8].

Une autre étude réalisée en 2022 par Sightsavers au Cameroun a indiqué que le coût quadri annuel de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés, estimé entre 2017 et 2020, s'élevait à 300,5 millions de XOF, soit 523 425 USD pour les activités de renforcement du système d'éducation inclusive et les dispositifs d'appui aux enfants handicapés au sein des quatre écoles de démonstration. La majorité de ce coût, soit 47% provenait de la formation à l'éducation inclusive du personnel d'enseignement. Au niveau des écoles et de la communauté, les dépenses d'éducation inclusive représentaient annuellement et en moyenne 13 420 678 XOF (soit 23 354 USD) par école et 88 294 XOF (soit 154 USD) par enfant handicapé soutenu par le dispositif dans les écoles pilotes. Les autres dépenses concernaient les activités liées à la promotion et au renforcement de l'éducation inclusive au Cameroun et les activités liées à la gestion et au suivi du projet d'éducation inclusive [9].

Une précédente étude menée par Handicap International au Burkina Faso et au Togo a estimé le coût par enfant handicapé pour l'achat de fournitures scolaires, d'équipements et de technologies, ainsi que pour les évaluations pédagogiques des enseignants et des élèves, à 25 000 FCFA (38€) par an. Ces dépenses peuvent être 10 à 12 fois plus élevées pour les élèves atteints de déficience visuelle (559 250 XOF ou 853 EUR) que pour ceux atteints de déficience du langage et de l'audition (55 900 XOF ou 85 EUR) et de déficience motrice (44 200 XOF ou 67 EUR) respectivement. Ces estimations ne couvrent toutefois pas l'ensemble des postes de coûts identifiés pour l'éducation inclusive pour les enfants handicapés [10].

1.3 Enjeux de l'étude

Humanité & Inclusion (HI) appuie près de 30 pays à travers le monde pour la mise en œuvre de projets axés sur la promotion de l'éducation inclusive, avec une attention particulière portée aux enfants handicapés. Ces projets visent à favoriser l'accès et le maintien des enfants handicapés dans les écoles ordinaires et de s'assurer de leur réussite académique et sociale. À travers l'approche à double entrée « twin track », ces interventions consistent non seulement à promouvoir l'inclusion dans le système éducatif, mais aussi de fournir un soutien éducatif personnalisé au profit des enfants handicapés. À l'instar des autres pays dans lesquels HI mène des projets d'éducation inclusive (Cambodge, Népal, Sierra Leone, Mali, Niger et Sénégal), HI accompagne le Togo depuis plusieurs années, en vue de soutenir l'éducation inclusive et la mise en place d'un système durable d'assistance en faveur de l'éducation des enfants handicapés.

Depuis 2010, le ministère de l'Éducation Nationale Togolais bénéficie d'un accompagnement fourni par Handicap International, visant à mettre en œuvre un dispositif d'enseignants itinérants qui sont des agents de la fonction publique et de ce fait sont rémunérés par l'État. Les enseignants itinérants interviennent au niveau de l'enseignement primaire et sont sous la supervision directe des autorités éducatives d'une circonscription scolaire donnée et ont pour principales tâches : i) de travailler aux côtés des enseignants titulaires en vue d'identifier, d'évaluer et de proposer des projets personnalisés pour les enfants handicapés, ii) de les soutenir directement tant à l'école qu'à domicile, tout en renforçant leurs capacités à travers des sessions de formation, iii) d'établir des liens étroits de collaboration avec leurs familles respectives et, iv) de déployer des campagnes de sensibilisation communautaires en vue de soutenir l'intégration scolaire harmonieuse des enfants handicapés. Depuis lors, ce dispositif a été évalué et a fait l'objet de travaux de capitalisation en 2011, 2017 et 2021, qui ont permis de mettre en exergue l'expérience et le savoir-faire acquis au cours de la mise en œuvre du dispositif des enseignants itinérants au Togo [11, 12]. Une dénomination commune de « professeur itinérant » a été récemment adoptée pour se référer à la fois aux enseignants itinérants qui interviennent au niveau de l'enseignement primaire et aux professeurs d'encadrement qui interviennent au niveau de l'enseignement secondaire¹. C'est le terme de professeur itinérant qui est utilisé dans la suite du rapport.

La Stratégie Nationale d'Éducation Inclusive (SNEI) 2025-2030 au Togo, met l'accent sur l'amélioration des conditions de scolarisation des apprenants handicapés dans l'enseignement fondamental. C'est dans ce cadre que le ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (MEPS) et ses partenaires envisagent la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants au niveau national. Afin d'alimenter cette réflexion et proposer des données budgétaires pour guider les décisions, HI a coordonné une recherche visant à évaluer les coûts relatifs à la mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants et de sa mise à l'échelle au niveau national Togo. Plus précisément, la présente étude a pour objectifs de : i) documenter les coûts de mise en œuvre à partir du dispositif des enseignants itinérants piloté par HI dans la région de la Kara et des Savanes ; ii) réaliser des projections pour évaluer l'impact budgétaire du dispositif

¹ Nouvelle dénomination adoptée en décembre 2024 lors d'un atelier organisé par le ministère, pour faire le lien avec les titres des nouveaux enseignants qui sortent des écoles normales de formation des enseignants

dans une perspective de pérennisation et de mise à l'échelle au niveau national ; et iii) rendre compte dans la mesure du possible du ratio coût-bénéfice ou coût-efficacité de cette approche.

2. Méthodologie

2.1. Conception de l'étude

L'étude comporte ainsi deux principaux volets dont l'approche et la méthodologie sont décrites plus précisément dans les sections suivantes. Il s'agit de :

- Une étude des coûts : qui vise à analyser et mesurer de manière rétrospective, les coûts liés à la mise en œuvre du dispositif des enseignants itinérants dans les écoles pilotes de la région de la Kara et des Savanes. Ces informations permettent d'identifier les principaux poste de dépenses et peuvent aider à améliorer l'efficacité du dispositif.
- Analyse d'impact budgétaire : consiste à estimer les conséquences budgétaires annuelles de la mise à l'échelle d'une intervention donnée à court ou moyen terme. Il s'agit ici plus spécifiquement de réaliser des projections budgétaires pour la mise à l'échelle du dispositif au niveau national à partir d'un scénario élaboré de manière participative avec les autorités éducatives. Ces données visent à permettre aux acteurs d'identifier des mécanismes de financement adéquats mais aussi contribuer à la stratégie de mise à l'échelle du dispositif des professeur itinérants au Togo.

2.2 Étude des coûts

2.2.1 Processus d'évaluation des coûts

L'étude suit un processus classique pour l'évaluation des coûts comme schématisé ci-dessous :

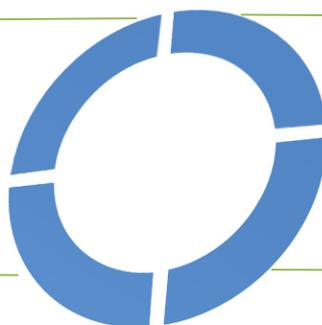
Figure 1. Représentation schématique de l'approche d'évaluation des coûts

4. Valorisation des ressources utilisées (p)

Il s'agit d'associer une valeur spécifique à chacune des ressources concernées (y compris pour les coûts non-financiers si applicable)

3. Mesurer les quantités de ressources utilisées (q)

Comptabilité, bases de données, observations, rapports de mise en œuvre, enquêtes, entretiens, etc.



1. Définition du périmètre des coûts

Selon l'objectif de l'étude, la perspective adoptée, les interventions considérées, l'importance et la magnitude des coûts

2. Identification des coûts

Il s'agit de lister les différentes ressources utilisées dans la production de chaque intervention étudiée (selon le périmètre retenu)

2.2.2 Périmètre du costing

L'objectif est de calculer les coûts du dispositif des professeurs itinérants au Togo dans une perspective sociétale. Il est en effet question de les estimer du point de vue : i) des détenteurs de budget (l'Etat et les organisations nationales et internationales contribuant au financement du dispositif), ii) des prestataires à savoir les établissements scolaires et personnel impliqués dans le projet pilote, et iii) des bénéficiaires incluant les enfants handicapés ainsi que leur famille.

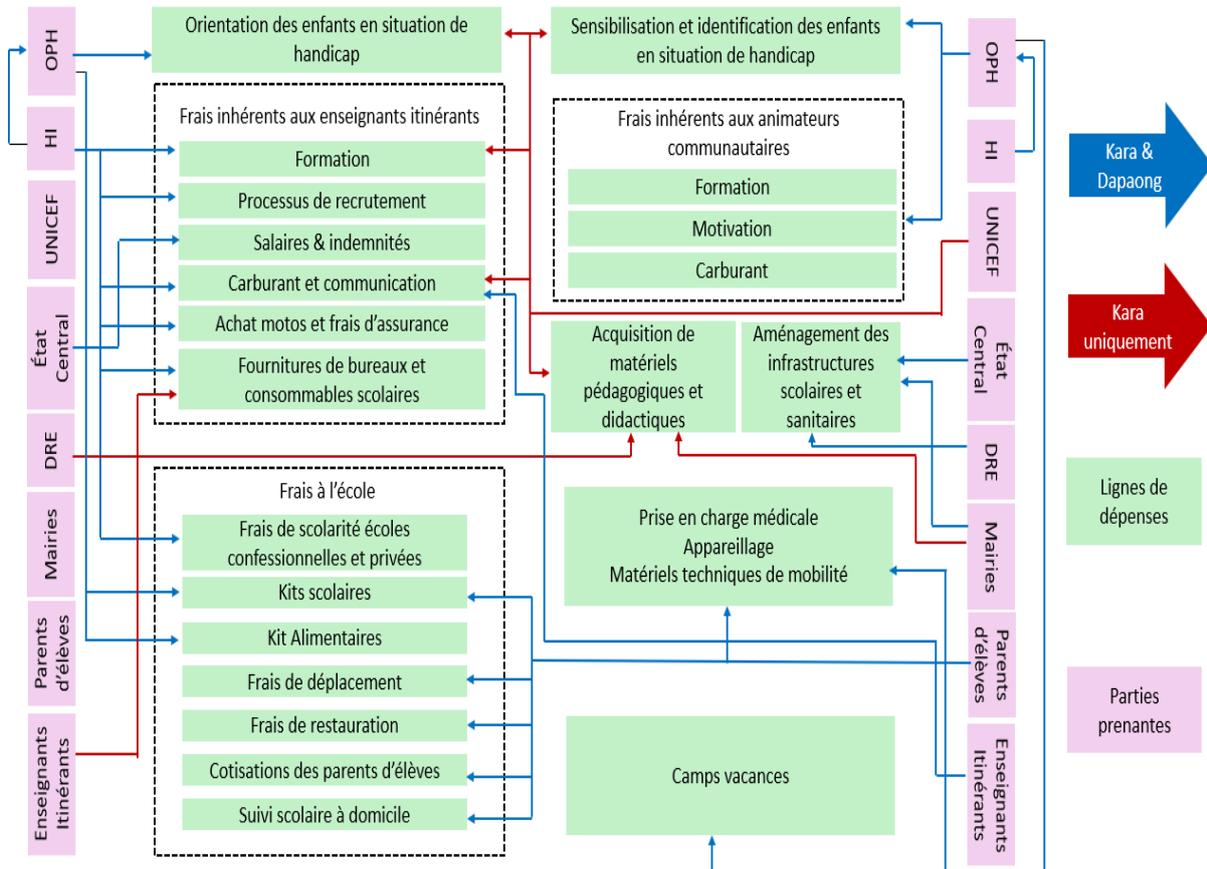
L'approche utilisée est de nature incrémentale, c'est-à-dire que seules les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants et au soutien des enfants handicapés sont prises en compte. Ainsi les dépenses existantes en l'absence du dispositif ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'étude. Il s'agit par exemple des frais relatifs à la construction ou la maintenance des établissements scolaires, l'acquisition des équipements ou matériels didactiques (non spécialisés), et à la rémunération des enseignants titulaires qui doivent être pris en charge avec ou sans l'existence du dispositif des professeurs itinérants.

L'analyse des coûts porte sur les dépenses réalisées au cours de la période 2018-2023.

2.2.3 Identification des coûts

L'étude des coûts porte sur le dispositif de soutien pour les enfants handicapés au niveau du cycle élémentaire (pour les enfants avec déficiences auditives, visuelles et intellectuelles). L'identification des ressources entrant dans le processus de production porte à la fois sur les dépenses directement liées aux professeurs itinérants mais également sur les autres activités de soutien nécessaires pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce dispositif au niveau de la communauté, des écoles, et des inspections. Les activités et les ressources à considérer pour l'identification des coûts ont été recensées lors de session de travail avec l'équipe du projet d'éducation inclusive de Handicap International et affinées à la suite des échanges avec les parties prenantes lors de la visite de terrain au Togo.

Figure 2. Schéma de mise en œuvre et de financement du dispositif des enseignants itinérants et des activités de soutien aux enfants handicapés scolarisés au Togo



2.2.4 Mesure et valorisation des coûts

Il s'agit d'étudier les coûts de manière rétrospective afin de calculer les coûts réels associés à la mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants handicapés ciblé par l'étude. Les coûts réels reflètent la réalité comptable, c'est-à-dire les dépenses effectivement engagées pour mettre en œuvre et appuyer le dispositif des enseignants itinérants dans les établissements scolaires pilotes dans les régions de la Kara et des Savanes où le dispositif est soutenu par HI.

À noter que ces coûts réels peuvent différer des coûts normatifs et ne sont pas nécessairement le reflet des besoins en matière de financement dans le sens qu'ils dépendent de nombreux facteurs opérationnels (disponibilités des ressources, spécificités et pratiques locales, etc.). Les coûts normatifs eux sont calculés à partir de standards ou de normes prédéfinies et permettent de projeter avec plus de précision les besoins financiers futurs, en fonction d'objectifs de couverture, de population cible ou d'évolution des normes de qualité². La comparaison entre coûts réels et coûts normatifs peut mettre en lumière des problèmes de sous-financements ou de surcoûts.

² C'est pour cette raison que les coûts normatifs sont utilisés pour l'analyse d'impact budgétaire (au lieu des coûts réels)

Le tableau suivant synthétise l'approche utilisée pour la mesure et la valorisation des coûts selon la source de financement :

Tableau 1. Approche pour la mesure et valorisation des coûts par source de financement

Source	Méthode
HI	La gestion financière de HI repose sur une comptabilité analytique qui permet d'analyser, de suivre et de répartir les coûts selon leur destination ou leur objet en rapport avec le cadre logique du projet (résultats, activités, etc.) ³ . Un code correspondant des tâches est ainsi assigné à chaque dépense, ce qui permet d'identifier les dépenses relatives à l'éducation inclusive et de faire un lien avec les activités retenues pour l'étude.
Etat	L'Etat contribue au financement de la mise en œuvre du dispositif de soutien des enfants handicapés essentiellement à travers la rémunération des professeurs itinérants (salaires et indemnités). Les professeurs itinérants étant des fonctionnaires de l'Etat, leur rémunération a été calculée en exploitant la grille salariale des agents de la fonction publique togolaise. En effet, le salaire médian brut et annuel a été calculé en pondérant la valeur indiciaire de 1 157 (valeur établie depuis janvier 2020) par la valeur médiane d'indice (tout grade, toute classe et tout échelon confondus). Ensuite, ce salaire médian a été multiplié par le nombre de professeurs itinérants pour calculer la masse salariale.
Autres partenaires de mise en œuvre	Les données financières relatives à la contribution de l'UNICEF et des Organisations de Personnes Handicapées (OPH) au financement du dispositif ont été recueillies et ont été directement reportées dans le fichier de calcul des coûts, sans calcul ou estimation supplémentaire.
Professeurs itinérants	Les professeurs itinérants peuvent être amenés à couvrir certains frais liés à leurs activités professionnelles lorsque ces dépenses ne sont pas prises en charge ou que les fonds sont insuffisants, il s'agit notamment la réparation et l'entretien des motos, l'achat du carburant, des crédits de communication ou internet et l'organisation mensuelle de rencontres d'échange. Ces données ont été collectées auprès des professeurs itinérants pour calculer un coût mensuel moyen par professeur itinérant.
Parents d'élèves	Les coûts restant à charge des parents des élèves ont été collectés auprès des bénéficiaires du dispositif et comprennent l'acquisition des kits scolaires, les frais de cantine scolaire, et les frais de transport entre le domicile et l'école.

Les dons en nature et les contributions non financières ne font pas l'objet d'une valorisation (par exemple le temps passé par les volontaires).

³ Contrairement à une comptabilité générale qui classe les charges et produits par nature (par exemple, salaires, fournitures, etc.)

2.3 Analyse d'impact budgétaire (AIB)

L'analyse d'impact budgétaire est réalisée du point de vue des détenteurs de budget ou payeurs (c'est-à-dire le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers). Le cadre analytique et les projections budgétaires sont conformes aux lignes directrices du groupe de travail de l'ISPOR [13] concernant l'analyse d'impact budgétaire et aux méthodes et techniques de l'IIPE/UNESCO pour la planification et la budgétisation du secteur de l'éducation [14]. Les coûts normatifs sont utilisés pour réaliser les projections budgétaires et ces coûts sont dérivés du cahier des charges des professeurs itinérants [15] et les normes et standards d'une école inclusive au Togo [16].

2.3.1 Choix des scénarios

Afin de réaliser les projections budgétaires, il est nécessaire d'établir un ou plusieurs scénarios pour la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants au Togo. Le choix a été fait de retenir un seul scénario qui a été élaboré de manière consensuelle avec les cadres du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et Technique (MEPST) et ses partenaires au cours d'un atelier organisé en janvier 2025 :

Tableau 2. Présentation du scénario retenu pour l'analyse d'impact budgétaire

Composante	Scénario retenu
Période	2025 à 2030
Cibles	Enfants handicapés sensoriels (difficultés visuelles et auditives)
Niveau	Préscolaire et Primaire
Établissements	Établissements publics
Échelle	Nationale, c'est-à-dire couvrant les sept régions éducatives et 63 inspections du pays
Objectifs de mise à l'échelle	Augmentation progressive du nombre de professeurs itinérants pour chaque inspection selon les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• En 2025 : Répondre au besoin des enfants handicapés déjà scolarisés• En 2030 : Répondre au besoin des enfants handicapés scolarisables au préscolaire et au primaire dans la population

2.3.2 Paquets d'activités

Deux paquets d'activités distincts sont considérés pour réaliser les projections budgétaires selon le scénario décrit précédemment. Le premier paquet d'activité se rapporte directement à la mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants et intègre des activités liées à leur formation théorique et pratique, leur rémunération et les autres avantages dont ils bénéficient, la fourniture d'équipements et matériels nécessaires à leur activité, et les frais de fonctionnement (notamment pour ce qui est du matériel roulant). Le second paquet d'activités

comprend les activités connexes qui facilitent le travail des professeurs itinérants ou qui contribuent à rendre les écoles inclusives en ligne avec la Stratégie Nationale pour l'Education Inclusive (SNEI) validée en avril 2024. Les activités prises en compte pour l'analyse d'impact budgétaire sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 3. Liste des activités prises en compte pour l'analyse d'impact budgétaire

Catégorie	Éléments de coûts
Paquet d'activités centrées sur le dispositif des professeurs itinérants	
Formation théorique et pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Formation théorique en éducation inclusive (5 jours) • Formation théorique spécialisée sur la surdité / langue des signes ou la déficience visuelle / braille (10 à 15 jours) • Formation pratique spécialisée sur la surdité / langue des signes ou la déficience visuelle / braille (15 jours) • Formations transversales sur prise en charge des déficiences intellectuelles et techniques d'identification des enfants en difficultés (outil du Washington Group)
Rémunération et compensations	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire (en fonction de la dernière grille indiciaire en vigueur) • Indemnités (12 000 FCFA / mois) • Crédit de communication
Kit du professeur itinérant	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'appui aux enfants handicapés visuels: Machine Perkins, Tablette et poinçon, Cubarithme, canne blanche • Pour l'appui aux enfants handicapés auditifs: Dictionnaire en langue des signes, imagier • Elaboration de matériel pédagogique adapté (abaque, formes géométriques, symbole de comparaison, puzzles du Togo et Afrique, cartes et schémas en reliefs, etc.) • Equipement et matériel partagé pour différents types de handicap : tablette électronique, alphabet en langue des signes / braille, et manuels scolaires adaptés
Matériel à mettre à disposition des DRE / Inspections	<ul style="list-style-type: none"> • Imprimante et papier braille (à thermo gonflage et papier spécial) • Motos et équipements de protection (casques, ceintures lombaires, vêtement réfléchissant)
Frais de fonctionnement du matériel roulant	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de carburant, entretien et réparations, et assurance des motos
Paquet d'activités connexes facilitant le travail des professeurs itinérants ou contribuant à rendre les écoles inclusives	
Aménagements au sein des établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements raisonnables pour la mise en accessibilité de l'environnement physique des établissements scolaires • Dotation des écoles en matériels et équipements pédagogiques adaptés aux enfants handicapés (par élève ou par classe selon les normes et standards établis pour une école inclusive)
Formation et renforcement des capacités sur le package éducation inclusive (DRE, inspections et écoles)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation théorique en éducation inclusive (3 jours) • Formation théorique spécialisée déficience intellectuelle + surdité / langue des signes ou cécité / braille (5 jours)
Mécanismes de pilotage, de coordination et le suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation du cadre de suivi-évaluation • Mise en place d'un système d'organisation adéquat et innovant et d'un mécanisme d'animation des structures de la SNEI

du dispositif des professeurs itinérants	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance pour la mise en œuvre de la SNEI • Rendre fonctionnelles et équiper les structures de coordination de la SNEI e matériel roulant, informatique et bureautique • Amélioration de la coordination des actions de l'éducation inclusive
---	--

2.3.4 Présentation du modèle d'analyse d'impact budgétaire

Le tableau suivant reprend les principaux éléments du modèle d'analyse d'impact budgétaire utilisé pour réaliser les projections :

Tableau 4. Aperçu synthétique du modèle d'analyse d'impact budgétaire

Perspective	Titulaires du budget / payeurs (Ministères en charge de l'éducation et partenaires).
Population cible	Enfants handicapés sensoriels en âge d'être scolarisés au préscolaire (3-5ans) et primaire (6-12 ans)
Horizon de temps	6 ans (2025-2030)
Interventions	Dispositifs des professeurs itinérants et activités connexes en soutien aux enfants handicapés dans les jardins d'enfants et écoles primaires de l'enseignement public au Togo
Variables de sortie du modèle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb d'enfants handicapés sensoriels pris en charge annuellement par le dispositif des professeurs itinérants ▪ Nb d'années scolaires effectuées par les enfants en situation de handicap ▪ Incidence budgétaire (par année, par région et par IEPP)
Coûts unitaires	Les coûts normatifs basés sur le cahier des charges des professeurs itinérants et les normes et standards d'une école inclusive au Togo
Cadre analytique	<p>La modélisation est réalisée sous Excel avec un modèle analytique comprenant quatre sous-modèles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Sous modèle des coûts</u> : pour calculer les coûts unitaires des activités retenues pour la mise à l'échelle du dispositif et les classer selon leur nature et leur fréquence (en tant que coûts d'investissement, de démarrage ou récurrents) ; ▪ <u>Sous modèle de population</u> : pour calculer la taille de la population cible pour chaque région et IEPP et projeter les données sur la période 2025-2030, c'est-à-dire le nombre d'enfants handicapés sensoriels qui ont besoin d'une éducation inclusive et sont en âge de fréquenter les enseignements préscolaire et primaire. La population par tranche d'âge et par IEPP est calculée en croisant les données démographiques de 2023 issues du RGPH-5 avec les zones de couverture des IEPP telles que définies par l'arrêté portant sur le découpage des enseignements préscolaires et primaires (n°153/2023/MEPSTA/CAB/SG/DPSSE). ▪ <u>Sous-modèle élèves</u> : Permet de calculer le nombre d'enfants déjà scolarisés, le nombre de nouveaux inscrits, et de projeter le nombre d'enfants handicapés soutenus annuellement par le dispositif dans chaque IEPP en utilisant un modèle de flux pour évaluer la progression des enfants handicapés à travers les cycles d'étude préscolaire (S1 à S2) et primaire (CP1 à CM2);

- Sous-modèle dispositif : Permet pour chaque scénario de projeter le nombre de professeurs itinérants, d'enseignants titulaires, de classes et d'écoles inclusives concernés par le dispositif de soutien aux enfants handicapés sensoriels IEPP et par année.

2.3.5 Source des données et paramètres

Les sources des différentes données utilisées pour le calcul de l'impact budgétaire sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 5. Liste des données utilisées dans le modèle d'analyse d'impact budgétaire

Catégorie	Utilisation	Sources des données
Données démographiques	Les données sur la population par catégorie d'âge sont nécessaires pour estimer le nombre d'enfants handicapés scolarisables au niveau préscolaire et primaire dans la population pour chaque IEPP (en croisant ces données avec la prévalence du handicap)	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur la population résidente par commune et par groupe d'âge du dernier recensement de la population (RGPH-5) [15] • Projections de la population 2011-2031 par tranches d'âge par l'Institut National de la Statistique et des Études Economiques et Démographiques (INSEED) [16]
Données sur le handicap	Les données sur la prévalence du handicap par type de déficience sont nécessaires pour estimer le nombre d'enfants handicapés visuels et auditifs scolarisables au niveau du préscolaire et primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Données collectées à partir du questionnaire du Washington Group sur la prévalence du handicap par âge du dernier recensement de la population (RGPH-5) [17] • Données sur la répartition des personnes handicapées selon le type de handicap et par âge à partir des données de l'enquête QUIBB 2015 [18]
Données de flux	Les données sur le taux de réussite, de redoublement et d'abandon parmi les enfants handicapés sont nécessaires pour prévoir l'évolution de la cohorte d'enfants soutenus par le dispositif des professeurs itinérants au cours de la période 2025-2030	<ul style="list-style-type: none"> • Données de routine du projet pilote concernant les données de flux pour les enfants handicapés soutenus par le dispositif pilote sur la période 2019 à 2024 au niveau des IEPP de Cinkassé, Kozah Centre, Tandjoare, Tône Est, et Tône Ouest.
Données sur les coûts	Les données sur les coûts de la mise en œuvre des activités retenues ont été obtenues à partir de diverses sources et sont nécessaires pour effectuer les projections budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> • Données financières concernant le dispositif pilote ont été fournies par HI à partir du système de budgétisation et de suivi des dépenses du projet • Les données fournies par HI ont été complétées par les données collectées sur le terrain auprès des partenaires de mise en œuvre lors d'entretiens individuels ou de groupes

	<p>organisés au niveau central et opérationnel dans les régions de Kara et des Savanes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts concernant la mise en accessibilité des bâtiments scolaires (hors réhabilitation) ont été extrapolés à partir d'autres projets similaires • Les coûts relatifs au mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi ont été extraits du plan d'action budgétisé de la SNEI 2025-2030
--	---

Les paramètres-clés et les valeurs utilisés dans le modèle d'analyse d'impact budgétaire sont listés ci-dessous :

Tableau 6. Liste des paramètres-clés du modèle d'analyse d'impact budgétaire

Paramètres du modèle	Valeur
Prévalence du handicap dans la catégorie d'âge 5-9 ans (tout type de handicap)	3%
Proportion d'enfants handicapés non ou mal voyants	0,3%
Proportion d'enfants handicapés sourds ou muets	0,1%
Taux d'abandon scolaire pour enfants handicapés soutenus par les professeurs itinérants	3%
Taux de promotion pour enfants handicapés soutenus par les professeurs itinérants	76%
Taux de redoublement pour enfants handicapés soutenus par les professeurs itinérants	21%
Taux d'accroissement de la population pour la catégorie 0-4 ans	2,1%
Taux d'accroissement de la population pour la catégorie 5-9 ans	0,9%
Taux d'accroissement de la population pour la catégorie 10-14 ans	1,1%
Ratio enfants handicapés visuels ou auditifs / professeur itinérant (maximum)	25
Ratio enfants handicapés visuels ou auditifs / enseignant titulaire	4
Ratio enfants handicapés visuels ou auditifs / classe	4
Ratio enfants handicapés visuels ou auditifs / école	24
Niveau d'attrition du personnel éducatif (professeurs itinérants et enseignants titulaires)	15%
Nb de jours de formation théorique en éducation inclusive pour les professeurs itinérants (formation initiale)	5
Nb de jours de formation théorique spécialisée surdité / langue des signes pour les professeurs itinérants (formation initiale)	10
Nb de jours de formation théorique spécialisée cécité / braille pour les professeurs itinérants (formation initiale)	15
Nb de jours de formation transversale sur la prise en charge des déficiences intellectuelles et technique d'identification des enfants en difficulté pour les professeurs itinérants (formation initiale)	5
Nb de jours de formation théorique pour le personnel d'encadrement et les enseignants titulaires (en éducation inclusive et spécialisée déficience intellectuelle + cécité / braille ou surdité / langue des signes)	8
Nb de personnel encadrant formé à l'éducation inclusive et spécialisée au niveau de chaque DRE et IEPP	4
Nombre d'imprimantes braille par DRE	2

Nombre de rames de papier braille par professeur itinérant pour enfants DV (annuellement)	10
Nombre de sets d'équipement adaptés dans classes avec enfants déficients visuels	2
Nombre de sets d'équipement adaptés dans classes avec enfants déficients auditifs	2
Set de matériels pédagogiques adaptés de fabrication locale par classe (abaque, formes géométriques, symboles de comparaison, puzzles du Togo et Afrique, cartes et schémas en reliefs, etc.) (nombre minimum)	2

2.4 Processus de collecte des données

2.4.1 Méthodes de collecte des données

Cette étude a nécessité la collecte de données primaires et secondaires auprès d'un éventail d'intervenants impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux enfants handicapés comprenant : L'administration centrale (MEPST et Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme), les directions régionales (Direction Régionale de l'Education et Direction de l'Action Sociale), les IEPP (professeurs itinérants, inspecteurs et conseillers pédagogiques), les établissements scolaires (Directeur, enseignants titulaires, membres des COGES, APE ou CPE), les partenaires de mise en œuvre (HI, UNICEF ; CNT/EPT, Plan International, Les formateurs nationaux en éducation inclusive), les organisations de personnes handicapées (FETAPH, APHAK, ASPHATA, APHMOTO , et KPAAL-N-PAAG), ainsi que les bénéficiaires (enfants handicapés et leurs familles),

Les données primaires ont été collectées du 11 au 19 janvier 2025 lors d'entretiens individuels ou collectifs avec différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet au niveau central (Lomé) et opérationnel (dans les régions de la Kara et des Savanes). Les entretiens individuels ont été menés avec les partenaires techniques et financiers et les cadres du MEPST et MASSPF (au niveau central et régional). Les entretiens collectifs ont été privilégiés pour les acteurs rencontrés au niveau opérationnel (IEPP ; établissements scolaires, et organisations de la société civile / organisation de personnes handicapées).

Les données secondaires ont été obtenues à partir des documents et bases de données mis à disposition de l'équipe de recherche par les différents partenaires impliqués dans le projet ou à partir des documents accessibles au public et identifiés lors de la revue documentaire ou au cours des entretiens. Des séances de travail spécifiques ont également été organisées avec des membres de l'équipe de Handicap International pour obtenir les données financières et les données relatives au suivi et à l'évaluation du programme SAHA à travers lequel est soutenu le dispositif des professeurs itinérants au Togo.

2.4.2 Liste des entretiens et acteurs-clés rencontrés

Les entretiens individuels et collectifs réalisés au cours de la phase de collecte des données sont listés dans le tableau suivant (par ordre chronologique):

Tableau 7. Liste des parties prenantes rencontrées dans le cadre de la phase de collecte

Méthode	Acteur	Personne(s) rencontrée(s)	Date
Au niveau central			
Entretien individuel	MEPST	Secrétaire Général (SG / MEPST), Directeur des Ressources Humaines (DRH), Directeur de la Planification et de la Statistique (DPSSE), Directeur de l'Administration et des Finances (DAF), Directeur des enseignements préscolaire et primaire (DEPP)	13/01/2025
Entretien individuel	MASSP	Directeur national des personnes handicapées (DPH)	14/01/2025
Entretien individuel	CNT/EPT	Coordinateur coalition éducation pour tous (CNT/EPT)	14/01/2025
Entretien individuel	FETAPH	Coordonnateur FETAPH et Point focal EI	14/01/2025
Entretien individuel	Formateurs	Membres du Pool de formateurs nationaux en Education Inclusive	15/01/2025
Entretien individuel	Plan International	Coordinateur éducation	15/01/2025
Entretien individuel	UNICEF	Spécialiste Education	15/01/2025
Au niveau opérationnel (Région des Savanes)			
Entretien individuel	DRE	Point focal EI	14/01/2025
Entretien individuel	DAS	Point focal EI	14/01/2025
Entretien collectif	IEPP	Inspecteurs et conseillers pédagogiques / points focaux des IEPP de Tône Est, Tône Ouest, Cinkassé et Tandjoaré	14/01/2025
Entretien collectif	IEPP	Professeurs itinérants des IEPP de Tône Est, Tône Ouest, Cinkassé et Tandjoaré	14/01/2025
Entretien collectif	EPP Tanikaog	Directeur, enseignants titulaires, membres COGES, APE ou CPE	15/01/2025
Entretien collectif	EPP Djakpernague	Directeur, enseignants titulaires, membres COGES, APE ou CPE	15/01/2025
Entretien collectif	OPH	Représentants des associations membres de la FETAPH : ASPHATA, APHMOTO, KPAAL-N-PAAG	15/01/2025
Entretien collectif	Parents d'élèves handicapés	Parents d'élèves handicapés soutenus par le dispositif des professeurs itinérants	15/01/2025
Au niveau opérationnel (Région de la Kara)			
Entretien individuel	DRE	Point focal EI	16/01/2025
Entretien individuel	DAS	Point focal EI	14/01/2025

Entretien collectif	IEPP	Inspecteurs et conseillers pédagogiques / points focaux des IEPP Kozah Centre	16/01/2025
Entretien collectif	EPP Kpelouwayi	Directeur, enseignants titulaires, membres COGES, APE ou CPE	16/01/2025
Entretien collectif	EPC Dongoyo	Directeur, enseignants titulaires, membres COGES, APE ou CPE	17/01/2025
Entretien collectif	IEPP	Professeurs itinérants de IEPP de Kozah Centre	17/01/2025
Entretien collectif	OPH	Représentants de APHAK (association membre de la FETAPH)	17/01/2025
Entretien collectif	Parents d'élèves handicapés	Parents d'élèves handicapés soutenus par le dispositif des professeurs itinérants	17/01/2025

2.5. Considérations éthiques

L'équipe de recherche s'est alignée sur les recommandations de la note d'orientation de Handicap International "Études et recherches à Handicap International » [19]. Le document préconise notamment de s'assurer que (i) toutes les précautions soient prises pour protéger la vie privée et la confidentialité des informations personnelles obtenues des personnes interrogées (notamment en anonymisant les données et en protégeant l'accès à la base de données par un mot de passe), (ii) d'obtenir le consentement libre et éclairé des informateurs clés avant de les interroger, (iii) d'obtenir l'autorisation d'un comité d'éthique de recherche et/ou des autorités compétentes préalablement aux activités de recherche. Un courrier officiel a été ainsi adressé au MEPST et le protocole de l'étude a été partagé préalablement au démarrage de la phase de collecte des données pour obtenir les autorisations administratives nécessaires.

3. Résultats

3.1. Analyse des coûts

3.1.1 Évolution des coûts par année

Les dépenses pour la mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants en situation de handicap dans les IEPP soutenues par HI au niveau des régions de la Kara et des Savanes atteint un total 782,3 millions XOF (1,19 million EUR) sur la période 2018-2023. Le coût annuel varie entre 120,5 millions et 161,3 millions XOF (soit 183 652 à 245 954 EUR).

Tableau 8. Évolution du coût de mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants handicapés au Togo, 2018-2023

Années	EUR	XOF
2018	185 103	121 419 335
2019	192 771	126 449 758
2020	210 820	138 288 723
2021	183 652	120 468 036
2022	174 357	114 370 740
2023	245 954	161 335 065
Total général	1 192 657	782 331 657

3.1.2 Ventilation par source de financement

La scolarisation des enfants handicapés et la mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants ont été principalement financées à partir des ressources de l'Etat qui prend en charge les salaires et indemnités des professeurs itinérants (34,2%). Les autres sources de financement identifiées sont (par ordre décroissant) : les partenaires techniques et financiers dont HI et UNICEF (32,8%), les parents d'élèves (28,9%), les professeurs itinérants (11,8%), et les OPH (4,1%). La contribution des parents d'élèves handicapés est estimée sur la période à 202,2 millions XOF (soit 308 210 EUR) pour couvrir les dépenses liées aux déplacements entre le domicile et l'école, l'achat des fournitures scolaires et les frais de cantine scolaire. Pour les professeurs itinérants, le montant des dépenses de 82,7 millions XOF couvre des activités qui ne sont pas prises en charge ou pour lesquels les financements sont insuffisants dans le cadre de leurs activités comme les frais de communication ou internet, les frais de carburant, entretien et réparation des motos, le matériel et les fournitures, ou encore la participation à des réunions d'échange avec les pairs (Tableau 8).

Tableau 9. Sources de financement pour la scolarisation des enfants handicapés soutenus par le dispositif des professeurs itinérants au Togo sur la période 2018-2023

Bailleurs	EUR	XOF	Pourcentage
Etat	364 541	239 123 220	34,2%
Partenaires	350 184	229 705 666	32,8%
Parents d'élèves	308 210	202 172 771	28,9%
Professeurs itinérants	126 118	82 728 000	11,8%
OPH	43 603	28 602 000	4,1%
Total général	1 192 657	782 331 657	100%

3.1.3 Analyse détaillée par activité

Les principales rubriques de coûts sont associées à la prise en charge des professeurs itinérants (48,2%), la scolarité des enfants handicapés (26,8%), la sensibilisation, l'identification / dépistage, l'orientation et le suivi des enfants handicapés (15,4%), la sensibilisation à l'éducation inclusive (3,9%), la supervision, le suivi et l'évaluation du dispositif (3,2%), et l'acquisition de matériels pédagogiques et didactiques (2,5%).

Les dépenses relatives aux professeurs itinérants atteignent à 377,15 millions XOF (574 962 EUR) sur la période 2018-2023. Ce montant a été principalement consacré à leur rémunération et autres avantages pour un total de 298,2 millions XOF (454 551 EUR), ce qui représente près de 80% des dépenses associées aux professeurs itinérants. Les autres dépenses sont relatives à l'achat et au fonctionnement des motos (49,6 millions XOF ou 75 690 EUR), le renforcement des capacités à travers les rencontres d'échanges entre pairs et le suivi des professeurs itinérants (16,9 millions XOF ou 25 717 EUR), l'acquisition de fournitures scolaires et matériels pédagogiques (6,7 millions XOF ou 10 221 EUR), et enfin la formation, le recyclage et la supervision (5,8 millions XOF ou 8783 EUR).

Les coûts des activités de soutien à la scolarité des enfants handicapés sont équivalents à 209,6 millions XOF (319 463 EUR) et se composent pour l'essentiel de la prise en charge des frais de déplacement entre le domicile et l'école (80,6 millions XOF ou 122 947 EUR), la fourniture de kits scolaires (64,8 millions XOF ou 98 739 EUR) et des frais de cantine ou de restauration des enfants handicapés (53,5 millions XOF ou 81 505 EUR), soit respectivement 38,5%, 30,9% et 25,5% des dépenses de cette rubrique.

Pour ce qui est des activités de sensibilisation, d'identification ou de dépistage, d'orientation et de suivi des enfants handicapés, le montant qui y est consacré de 120,3 millions XOF (183 348 EUR) a été principalement dédié à trois postes de dépenses relatifs à l'appui au fonctionnement des OPH en charge de ces activités (43%), aux activités de sensibilisation et au suivi au niveau communautaire (22,3%), et à la motivation des animateurs communautaires (20,3%).

Pour les activités de sensibilisation des acteurs de l'éducation sur la question de l'éducation inclusive (enseignants, directeurs d'écoles, inspecteurs, etc.), les dépenses dédiées

représentent un total de 30,6 millions XOF (46 586 EUR) ou 3,9 % des dépenses sur la période 2018-2023.

Concernant les activités de supervision et de suivi-évaluation du dispositif des professeurs itinérants, les dépenses représentent 3,2% du total et s'élèvent à 24,9 millions XOF (soit 37 952 EUR).

Enfin, un total 19,9 millions XOF (30 345 EUR) sont alloués à l'acquisition de matériels didactiques, soit 2,5% du total des dépenses sur la période 2018-2023.

Les résultats de l'analyse détaillée des dépenses par rubrique et poste de dépenses sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 10. Distribution du coût total de mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants par rubrique et postes de dépenses, 2018-2023

Rubriques	Activités et postes de dépenses	EUR	XOF	%
Professeurs itinérants	Recrutement, rémunération et motivation des professeurs itinérants (y compris les crédits téléphoniques)	454 551	298 166 104	79,1%
	Achat des motos et frais associés (dont assurance, carburant, entretiens et réparations)	75 690	49 649 184	13,2%
	Rencontres d'échange et de suivi des professeurs itinérants	25 717	16 869 440	4,5%
	Acquisition des fournitures scolaires et de matériel bureautique	10 221	6 704 751	1,8%
	Formation, recyclage et supervision	8 783	5 761 028	1,5%
	Sous-total professeurs itinérants		574 962	377 150 506
Soutien à la scolarité des enfants handicapés	Frais de déplacement entre le domicile et l'établissement scolaire	122 947	80 648 004	38,5%
	Fourniture de kits scolaires	98 739	64 768 333	30,9%
	Frais de cantine ou de restauration	81 505	53 463 768	25,5%
	Frais de scolarité ou cotisations des parents d'élèves ⁴	16 272	10 673 9043.	5,1%
	Sous-total enfants handicapés		319 463	209 554 008

⁴ Pour les enfants scolarisés dans les établissements confessionnels où les professeurs itinérants interviennent également

Sensibilisation, identification / dépistage, orientation et suivi des enfants handicapés	Appui au fonctionnement des OPH ⁵	78 848	51 721 016	43,0%
	Sensibilisation et suivi communautaire (par HI et les OPH)	40 958	26 866 397	22,3%
	Rémunération/Motivation des animateurs communautaires (par HI)	37 161	24 376 221	20,3%
	Suivi scolaire des ESH (par UNICEF à Kara)	13 320	8 737 020	7,3%
	Orientation des enfants en situation de handicap (par HI et les OPH)	12 459	8 172 704	6,8%
	Renforcement de capacités des OPH, y compris les animateurs communautaires (par HI)	602	394 998	0,3%
	Sous-total sensibilisation, identification / dépistage, orientation et suivi des enfants handicapés	183 348	120 268 355	15,4%
Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	46 586	30 558 347	100%
	Sous-total sensibilisation éducation inclusive	46 586	30 558 347	3,9%
Supervision, suivi et évaluation du dispositif	Planification, S&E dispositif de soutien aux enfants en situation de handicap	25 866	16 966 846	68,2%
	Fonctionnement des DRE pour activités de supervision (motivation, carburant et fournitures)	12 087	7 928 277	31,8%
	Sous-total supervision, suivi et évaluation dispositif	37 952	24 895 123	3,2%
Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques	Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques	30 345	19 905 317	100%
	Sous-total supervision, suivi et évaluation dispositif	30 345	19 905 317	2,5%

Le détail des coûts classés par activité et selon la source de financement est présenté dans l'annexe 1.

⁵ Les dépenses de fonctionnement des OPH, incluent la supervision des activités sur le terrain, les frais liés au carburant, à l'entretien et à la réparation du matériel roulant (motos et voitures), les indemnités dédiées aux personnels des OPH, et les frais liés à la connexion internet.

3.2. Analyse d'impact budgétaire

3.2.1 Impact budgétaire et résultats attendus

Il s'agit ici de la mise à l'échelle progressive au niveau national du dispositif des professeurs itinérants en soutien aux enfants handicapés sur la période 2025-2030 (selon le scénario qui a été choisi). L'impact budgétaire et les coûts unitaires du déploiement de l'éducation inclusive sont présentés dans le Tableau 11. Les résultats portent sur le dispositif des professeurs itinérants, les activités connexes, et les deux paquets d'activités pris ensemble.

Tableau 11 : Impact budgétaire et coûts unitaires associés à la mise à l'échelle progressive du dispositif de 2025 à 2030 (calculés à l'horizon 2030)

Intitulé	Professeurs itinérants		Activités connexes		Ensemble	
	XOF	EUR	XOF	EUR	XOF	EUR
Impact budgétaire (2025-2030)	5 570 448 481	8 492 094	7 190 506 278	10 961 856	12 760 954 759	19 453 950
Coût annualisé par professeur itinérant	2 622 622	3 998	3 385 361	5 161	6 007 982	9 159
Coût annualisé par enfant handicapé	126 538	193	163 339	249	289 877	442
Coût par année de scolarisation (cumulatif)	153 490	234	198 129	302	351 619	536

Pour le dispositif des professeurs itinérants uniquement, l'impact budgétaire attendu s'élève à près de 5,6 milliards XOF (8,5 millions EUR) sur la période 2025-2030. Cela se traduit par un coût annualisé de 2,6 millions XOF (3 998 EUR) par professeur itinérant et de 126 538 XOF (193 EUR) par enfant handicapé dans le dispositif. Le nombre d'années de scolarisation cumulé est de 36 292 pour les enfants handicapés bénéficiant du dispositif sur la période 2025-2030, pour un coût de 153 490 XOF (soit 234 EUR) par année de scolarisation.

Pour les activités connexes visant à faciliter le travail des professeurs itinérants et contribuer à rendre les écoles inclusives, l'impact budgétaire est plus élevé et de l'ordre de 7,2 milliards XOF (10,96 millions EUR) sur la période 2025-2030. Le coût annualisé correspond à 163 339 XOF (249 EUR) par enfant handicapé, et de 198 129 XOF (302 EUR) par année scolaire complétée par des enfants handicapés.

Lorsque le dispositif des professeurs itinérants et les activités connexes sont considérés ensemble, l'impact budgétaire attendu atteint 12,8 milliards XOF (19,45 millions EUR), ce qui annualisé et ramené aux résultats attendus, correspond à un montant de 6 millions FCFA (9

159 EUR) par professeur itinérant, 289 877 XOF (442 EUR) par enfant handicapé soutenu, et 351 619 XOF (536 EUR) par année de scolarisation pour les enfants handicapés.

Les résultats attendus de la mise à l'échelle du dispositif sont également détaillés annuellement dans le Tableau 12

Tableau 12 : Résultats attendus de la mise à l'échelle du dispositif des AVS par année

Intitulé	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de professeurs itinérants	248	266	295	316	331	354
Nombre d'enfants handicapés soutenus	4 853	5 290	5 770	6 268	6 774	7 337
Nombre d'années de scolarisation pour enfants dans le dispositif (cumulatif)	4 853	10 143	15 913	22 181	28 955	36 292

3.2.2 Impact budgétaire annuel par activité

Le Tableau 13 présente l'impact budgétaire par année et par activité pour le dispositif des professeurs itinérants et des activités connexes. Il en ressort que l'impact budgétaire varie selon l'année considérée entre 729,8 millions et 1,26 milliard XOF (1,1 million et 1,9 million EUR) pour les coûts centrés sur le dispositif des professeurs itinérants et entre 628 millions et 3,61 milliards XOF (957 millions et 5,5 millions EUR) pour les coûts annexes sur la période 2025-2030. L'impact budgétaire est plus important la première année de mise en œuvre du fait notamment des investissements initiaux à réaliser. Il s'agit en particulier des équipements et du matériel pédagogique spécialisés à mettre à disposition des professeurs itinérants, des DRE et IEPP pour pouvoir intervenir auprès des enfants handicapés avec déficiences visuelles, auditives et intellectuelles. Pour les activités connexes, il s'agit essentiellement des aménagements raisonnables à réaliser au sein des établissements scolaires pour améliorer l'accessibilité. À noter que ces travaux ne concernent pas tous les établissements scolaires puisque les nouvelles infrastructures intègrent déjà les normes requises en matière d'accessibilité au Togo.

Tableau 13 : Impact budgétaire annuel activité sur la période 2025-2030

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total période
Impact budgétaire du dispositif des professeurs itinérants							
Rémunération et compensations des professeurs itinérants	505 569 700 XOF (770 736 EUR)	542 264 275 XOF (826 677 EUR)	605 460 488 XOF (923 019 EUR)	646 232 238 XOF (985 175 EUR)	676 811 050 XOF (1 031 792 EUR)	723 698 563 XOF (1 103 271 EUR)	3 700 036 313 XOF (1 103 271 EUR)
Prise en charge des frais récurrents des professeurs itinérants	129 300 600 XOF (197 117 EUR)	139 307 700 XOF (212 373 EUR)	155 386 500 XOF (236 885 EUR)	166 855 200 XOF (254 369 EUR)	175 288 200 XOF (267 225 EUR)	187 993 800 XOF (286 595 EUR)	954 132 000 XOF (1 454 565 EUR)
Kit du professeur itinérant pour la prise en charge des enfants handicapés	534 908 052 XOF (815 462 EUR)	41 492 504 XOF (63 255 EUR)	66 657 802 XOF (101 619 EUR)	47 506 397 XOF (72 423 EUR)	34 986 871 XOF (53 337 EUR)	52 663 054 XOF (80 284 EUR)	778 214 679 XOF (1 186 381 EUR)
Formation théorique et pratique des professeurs itinérants	56 524 404 XOF (86 171 EUR)	6 782 928 XOF (10 341 EUR)	10 911 668 XOF (16 635 EUR)	10 370 999 XOF (15 810 EUR)	10 518 454 XOF (16 035 EUR)	12 877 734 XOF (19 632 EUR)	107 986 188 XOF (164 264 EUR)
Équipements à mettre à disposition des DRE ou IEPP	30 079 302 XOF (45 856 EUR)	-	-	-	-	-	30 079 302 XOF (45 856 EUR)
Sous-total professeurs itinérants	1 256 382 058 XOF (1 915 342 EUR)	729 847 408 XOF (1 112 645 EUR)	838 416 457 XOF (1 278 158 EUR)	870 964 833 XOF (1 327 777 EUR)	897 604 575 XOF (1 368 389 EUR)	977 233 150 XOF (1 489 782 EUR)	5 570 448 481 XOF (8 492 094 EUR)

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total période
Impact budgétaire du dispositif des professeurs itinérants							
Aménagements raisonnables à réaliser au sein des établissements scolaires	2 683 301 771 XOF (4 090 667 EUR)	185 767 046 XOF (283 200 EUR)	268 330 177 XOF (409 067 EUR)	185 767 046 XOF (283 200 EUR)	175 446 654 XOF (267 467 EUR)	288 970 960 XOF (440 533 EUR)	3 787 583 654 XOF (5 774 134 EUR)
Mécanismes de pilotage, coordination et suivi du dispositif	636 000 000 XOF (969 576 EUR)	406 000 000 XOF (618 943 EUR)	566 000 000 XOF (862 861 EUR)	381 000 000 XOF (580 831 EUR)	446 000 000 XOF (679 923 EUR)	366 000 000 XOF (557 963 EUR)	2 801 000 000 XOF (4 270 097 EUR)
Dotation des élèves et écoles en matériels et équipements pédagogiques adaptés	176 776 552 XOF (269 494 EUR)	32 248 352 XOF (49 162 EUR)	33 753 020 XOF (51 456 EUR)	34 141 466 XOF (52 048 EUR)	35 124 712 XOF (53 547 EUR)	38 064 759 XOF (58 029 EUR)	350 108 861 XOF (533 738 EUR)
Formation et renforcement des capacités sur le package éducation inclusive	117 413 475 XOF (178 996 EUR)	22 885 011 XOF (34 888 EUR)	25 008 362 XOF (38 125 EUR)	27 053 071 XOF (41 242 EUR)	28 311 354 XOF (43 160 EUR)	31 142 489 XOF (47 476 EUR)	251 813 763 XOF (383 888 EUR)
Sous-total activités connexes	3 613 491 798 XOF (5 508 733 EUR)	646 900 409 XOF (986 193 EUR)	893 091 560 XOF (1 361 509 EUR)	627 961 583 XOF (957 321 EUR)	684 882 720 XOF (1 044 097 EUR)	724 178 208 XOF (1 104 003 EUR)	7 190 506 278 XOF (10 961 856 EUR)
Total général	4 869 873 856 XOF (7 424 075 EUR)	1 376 747 817 XOF (2 098 839 EUR)	1 731 508 017 XOF (2 639 667 EUR)	1 498 926 416 XOF (2 285 099 EUR)	1 582 487 295 XOF (2 412 486 EUR)	1 701 411 358 XOF (2 593 785 EUR)	12 760 954 759 XOF (19 453 950 EUR)

3.2.3 Impact budgétaire par entité administrative

Pour ce qui est de l'impact budgétaire au niveau infranational, c'est la région de Grand Lomé qui arrive en première position pour le dispositif des professeurs itinérants (1,04 milliard XOF ou 1,59 million EUR) et les activités connexes (1,13 milliard XOF ou 1,72 million EUR). Concernant les activités liées aux professeurs itinérants, l'impact budgétaire total pour les autres régions est compris entre 449,1 millions XOF (684 646 EUR) pour Plateaux Ouest et 886,3 millions XOF (1,35 million EUR) pour la région des Savanes. Pour les activités connexes, l'impact budgétaire total varie entre 614,3 millions XOF (936 545 EUR) pour Plateaux Ouest et 1,07 milliard XOF (1,35 million EUR) pour la région Maritime. L'impact budgétaire au niveau central est estimé à 605 millions XOF (922 317 EUR) pour les activités connexes concernant les mécanismes de pilotage, coordination et suivi du dispositif en lien avec la mise en œuvre de la SNEI.

Tableau 14 : Impact budgétaire par entité administrative sur la période 2025-2030 (par ordre décroissant)

Région	Activités liées aux professeurs itinérants	Activités connexes	Ensemble
Grand Lomé	1 045 353 109 XOF (1 593 631 EUR)	1 128 036 092 XOF (1 719 680 EUR)	2 173 389 201 XOF (3 313 310 EUR)
Maritime	883 356 185 XOF (1 346 668 EUR)	1 070 896 574 XOF (1 632 571 EUR)	1 954 252 759 XOF (2 979 239 EUR)
Savanes	886 282 987 XOF (1 351 130 EUR)	999 946 363 XOF (1 524 408 EUR)	1 886 229 350 XOF (2 875 538 EUR)
Plateaux Est	841 443 604 XOF (1 282 773 EUR)	979 843 111 XOF (1 493 761 EUR)	1 821 286 715 XOF (2 776 534 EUR)
Kara	813 522 154 XOF (1 240 207 EUR)	966 906 857 XOF (1 474 040 EUR)	1 780 429 011 XOF (2 714 247 EUR)
Centrale	651 392 148 XOF (993 041 EUR)	825 544 161 XOF (1 258 534 EUR)	1 476 936 309 XOF (2 251 575 EUR)
Plateaux Ouest	449 098 293 XOF (684 646 EUR)	614 333 120 XOF (936 545 EUR)	1 063 431 414 XOF (1 621 191 EUR)
Niveau Central	-	605 000 000 XOF (922 317 EUR)	605 000 000 XOF (922 317 EUR)
Total	5 570 448 481 XOF (8 492 094 EUR)	7 190 506 278 XOF (10 961 956 EUR)	12 760 954 759 XOF (19 453 950 EUR)

Au niveau des IEPP ; l'impact budgétaire sur la période 2025 à 2030 est en moyenne de 87,9 millions XOF (134 067 EUR) pour les activités liées au dispositif des professeurs itinérants, 101 millions XOF (153 991 EUR) pour les activités connexes, et 188,9 millions XOF (288 058 EUR) pour la totalité des activités. Concernant le dispositif des professeurs itinérants, l'impact budgétaire par IEPP varie entre 35,1 millions XOF (53 586 EUR) pour Kloto Nord dans la région des Plateaux Ouest et 272,7 millions XOF (415 708 EUR) pour Lomé Agoenyive Est à Grand Lomé, soit un facteur multiplicateur de près de 8. Pour les activités connexes, l'impact budgétaire varie entre 54,4 millions XOF (82 977 EUR) et 61,3 millions XOF (398 287 EUR)

pour les mêmes IEPP (respectivement Kloto Nord et Lomé Agoenyive Est). La ventilation de l'impact budgétaire par IEPP est détaillée dans l'annexe 2

3.2.4 Résultats attendus par entité administrative

Le tableau suivant présente les résultats attendus de la mise à l'échelle progressive du dispositif au niveau de l'ensemble des régions du Togo sur la période 2025-2030. À l'horizon 2030, il est prévu que le dispositif couvre entre 28 et 73 établissements (JE et EPP) avec un nombre de professeurs itinérants compris entre 27 à 70 par région, respectivement pour Plateaux Ouest et Grand Lomé. Le nombre total d'enfants handicapés soutenus est compris entre 484 et 1565 par région pour un total de 7 337 au niveau de l'ensemble des régions. Le nombre d'années de scolarisation cumulé en 2030 est compris entre 2680 et 7309 par région pour un total de 36 292 années de scolarisation pour des enfants handicapés sensoriels. La ventilation des résultats attendus par IEPP à l'horizon 2030 est détaillée dans l'annexe 3

Tableau 15 : Résultats attendus par entité administrative à l'horizon 2030.

Inspection Académique	# jardin d'enfants et écoles inclusives	# professeurs itinérants	# enfants handicapés soutenus (handicap visuel)	# enfants handicapés soutenus (handicap auditif)	# enfants handicapés soutenus (total)	# années de scolarisation (cumulé)
Grand Lomé	73	70	1204	362	1565	7 309
Maritime	58	56	912	266	1178	5 598
Plateaux Est	53	53	850	247	1097	5 226
Plateaux Ouest	28	27	370	114	484	2 680
Centrale	43	39	609	186	794	4 174
Kara	52	51	769	238	1007	5 315
Savanes	60	58	926	286	1212	5 990
Total	367	354	5639	1698	7337	36 292

3.3 Défis et limites de l'étude

L'analyse des coûts a nécessité de collecter les données de manière rétrospective auprès de différents acteurs de mise en œuvre, ce qui a amené un certain nombre de défis :

- Au niveau de HI, la comptabilité analytique facilite de manière générale l'analyse des coûts même le cadre logique et les rubriques des dépenses ont changé au cours du projet ce qui a nécessité un travail de réconciliation important pour pouvoir réaliser l'analyse des coûts financés sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet pilote. De plus, la distinction entre les dépenses encourues pour les différentes composantes du projet et en particulier entre les différents niveaux de scolarité (primaire ou secondaire) et entre le volet éducation et formation professionnelle n'a pas été possible pour certaines lignes budgétaires malgré un travail minutieux. Enfin certaines activités concernant la mise en place du dispositif des professeurs itinérants ont été

mises en œuvre lors de projets précédents et ne sont pas prises en compte au cours de la période étudiée.

- Dans les cas où des données comptables n'étaient pas disponibles, les informations sur les coûts ont été estimées à partir des informations obtenues lors d'entretiens individuels ou de groupe, sans que ces données soient nécessairement représentatives d'un point de vue statistique. C'est le cas par exemple pour les dépenses effectuées par les professeurs itinérants ou les parents d'élèves. S'agissant de la rémunération des professeurs itinérants, la masse salariale a été inférée à partir de la grille indiciaire applicable aux employés de la fonction publique.

Pour ce qui est de l'analyse d'impact budgétaire, les coûts présentés sont des projections et certaines données du modèle proposé peuvent être à ajuster, notamment :

- Pour les équipements et du matériel, les prix sont basés sur les données issues des projets pilotes mis en œuvre par des partenaires et ne reflètent pas nécessairement les conditions tarifaires d'acquisition via des marchés publics ou les évolutions tarifaires récentes liées à la hausse des prix.
- Certaines données n'ont pas pu être collectées auprès du MEPST. Il s'agit en particulier des données sur le nombre d'enfants par âge au niveau des IEPP qui ont été reconstituées en croisant données sur la population par commune issues du dernier recensement de la population en 2023 (RGPH-5) avec les zones de couverture des IEPP telle que définies par l'arrêté portant sur le découpage des enseignements préscolaires et primaires (n°153/2023/MEPSTA/CAB/SG/DPSSE). Il en est de même pour les coûts concernant la mise en accessibilité des bâtiments scolaires (hors réhabilitation) qui sont extrapolés à partir des données d'un projet similaire de HI au Bénin.
- Des données récentes sur la prévalence du handicap par âge sont disponibles pour estimer le nombre d'enfants handicapés scolarisables au niveau du préscolaire et primaire au Togo. Cependant, les données sur le handicap du dernier recensement de la population (RGPH-5) et mises à disposition par la FETAPH ne présentent pas la ventilation par type de déficience ce qui ne permet pas de connaître la proportion d'enfants avec des handicaps visuels et auditifs. Données sur la répartition des personnes handicapées selon le type de handicap et par âge proviennent de l'enquête QUIBB 2015 qui utilise une approche différente pour calculer la prévalence du handicap au Togo.

Les coûts unitaires sont calculés uniquement pour l'analyse d'impact budgétaire (projections), car certaines données concernant le nombre de bénéficiaires manquent pour pouvoir faire ce calcul sur la période 2018-2023.

4. Conclusion

L'étude permet de documenter et de projeter les coûts du dispositif des professeurs itinérants pour soutenir l'inclusion des enfants handicapés au niveau préscolaire et primaire au Togo.

L'analyse rétrospective des coûts montre qu'un total de 782,3 millions XOF (1,19 million EUR) a été consacré à la mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants dans les régions de la Kara et des Savanes sur la période 2018-2023. Les postes-clés de dépenses incluent la prise en charge des professeurs itinérants (48,2%, soit 377,15 millions XOF ou 574 962 EUR), la scolarité des enfants handicapés incluant prise en charge du transport, des kits scolaires et des frais de cantine (26,8%), et les activités de sensibilisation, identification, orientation et suivi des enfants handicapés (15,4%). L'Etat est le principal contributeur à hauteur de 34,2%, soit 239,1 millions XOF (364 541 EUR) pour couvrir les salaires et indemnités des professeurs itinérants qui sont des fonctionnaires de l'Etat.

Le scénario retenu pour l'analyse d'impact budgétaire implique d'étendre progressivement le dispositif des professeurs itinérants sur la période 2025-2030 pour soutenir les enfants handicapés scolarisés dans les établissements publics du niveau préscolaire et primaire au niveau national. Il est prévu que le dispositif des professeurs itinérants se concentre sur les enfants avec un handicap sensoriel (visuel ou auditif) dans l'ensemble des sept régions éducatives et 63 IEPP du Togo. L'objectif étant d'augmenter progressivement le nombre de professeurs itinérants pour répondre d'abord aux besoins des enfants handicapés déjà scolarisés pour 2025 et par la suite de répondre à l'ensemble des besoins des enfants handicapés scolarisables au préscolaire et primaire dans la population à l'horizon 2030. Les projections prennent en compte les coûts directement liés au dispositif des professeurs itinérants mais également les activités connexes qui facilitent le travail des professeurs itinérants ou qui contribuent à rendre les écoles inclusives en ligne avec la Stratégie Nationale pour l'Education Inclusive.

Les résultats indiquent que l'impact budgétaire pour la mise à l'échelle au niveau national s'élève à 12,8 milliards XOF (19,45 millions EUR) sur la période 2025-2030, dont près de 5,6 milliards XOF (8,5 millions EUR) pour le dispositif des professeurs itinérants et 7,2 milliards XOF (10,96 millions EUR) pour les activités connexes. L'impact budgétaire varie annuellement entre 729,8 millions et 1,26 milliard XOF (1,1 millions et 1,9 millions EUR) pour les coûts centrés sur le dispositif des professeurs itinérants et entre 628 millions et 3,61 milliards XOF (957 millions et 5,5 millions EUR) pour les coûts annexes sur la période 2025-2030. À titre de comparaison, le budget annuel alloué au MEPST dans la loi de finances 2025 s'élève à 183,2 milliards FCFA (279 millions EUR), dont 106,2 milliards FCFA (162 millions EUR) pour l'enseignement préscolaire et primaire. De surcroît, le montant des contributions financières mobilisées de 2006 à 2026 pour l'éducation inclusive au Togo par les partenaires techniques et financiers (UNICEF, HI, Plan International, Christian Blind Mission (CBM) / Ministère fédéral de la Coopération économique et Développement (BMZ), et la CNT/EPT) s'élève à 7,63 milliards FCFA (11,6 millions EUR) [20].

L'impact budgétaire a également été calculé par entité administrative et varie entre 1,06 milliard XOF (1,62 million EUR) et 2,17 milliards XOF (3,31 millions EUR) respectivement pour la région des Plateaux Ouest et Grand Lomé, dont 449,1 millions XOF (684 646 EUR) à 1,04 milliard XOF (1,59 million EUR) pour les activités liées aux professeurs itinérants et entre 614,3 millions XOF (936 545 EUR) et 1,13 milliard XOF (1,72 million EUR) pour les activités connexes. Au niveau des IEPP, l'impact budgétaire est en moyenne de 188,9 millions XOF (288 058 EUR) sur la période 2025 à 2030, soit 87,9 millions XOF (134 067 EUR) pour les activités liées au dispositif des professeurs itinérants et 101 millions XOF (153 991 EUR) en moyenne par IEPP.

Il y a actuellement 42 professeurs itinérants opérant au niveau préscolaire, primaire et secondaire dans 31 inspections. Le scénario retenu pour les projections nécessite des investissements importants dès la rentrée scolaire 2025 afin de disposer de 248 professeurs itinérants et ainsi soutenir les enfants handicapés sensoriels déjà scolarisés et répondre aux besoins des enfants scolarisables au niveau préscolaire (section 1 et 2) et primaire (CP1). Le nombre de professeurs itinérants augmenterait ensuite progressivement jusqu'à 354 en 2030 afin de répondre à l'ensemble des besoins des enfants handicapés sensoriels scolarisables au niveau du préscolaire et primaire. L'extension du dispositif des professeurs itinérants permettrait de soutenir entre 4853 et 7337 enfants annuellement sur la période 2025-2030 (pour un total cumulé de 36 292 années de scolarisation pour les enfants handicapés sensoriels à l'horizon 2030).

En termes d'efficience, la mise à l'échelle du dispositif des professeurs itinérants se traduit par un coût annualisé de 2,6 millions XOF (3 998 EUR) par professeur itinérant et de 126 538 XOF (193 EUR) par enfant handicapé soutenu par le dispositif. Le coût par année de scolarisation est de 153 490 XOF (soit 234 EUR). Lorsque les activités connexes sont également prises en compte, le ratio est de 6 millions FCFA (9 159 EUR) par professeur itinérant, 289 877 XOF (442 EUR) par enfant handicapé soutenu, et 351 619 XOF (536 EUR) par année de scolarisation pour les enfants handicapés.

Les résultats fournissent des données détaillées sur les coûts et l'impact budgétaire pour alimenter la réflexion et guider les décisions du MEPST et de ses partenaires pour généraliser le dispositif des professeurs itinérants pour soutenir l'éducation des enfants handicapés au Togo, conformément à la Stratégie Nationale d'Éducation Inclusive 2025-2030.

Bibliographie

- [1] Mizunoya, Suguru; Mitra, Sophie; Yamasaki, Izumi. 'Towards Inclusive Education: The impact of disability on school attendance in developing countries', Innocenti Working Papers no. 2016-03, UNICEF Office of Research - Innocenti, Florence (2016)
- [2] Organisation Mondiale de la Santé, Rapport Mondial sur le Handicap, Genève, 2011
- [3] Plan International, 'Outside the Circle: A research initiative by Plan International into the rights of children with disabilities to education and protection in West Africa' (2013).
- [4] Portail officiel de la République Togolaise : [Vers un plan décennal sur le handicap en milieu scolaire, publié le 06 septembre 2021](#)
- [5] Gbebe, K.M. (2023). Inclusive education at the centre of human development issue in Togo. *European Journal of Education*, 58(2), 289-298
- [6] European Agency for Special Needs and Inclusive Education. 'Financing of Inclusive Education: Background Information Report'. Odense, Denmark: European Agency for Special Needs and Inclusive Education (2016)
- [7] International Disability and Development Consortium (IDDC), '#CostingEquity; The case for disability-responsive education financing', (2016), pp. 18-19.
- [8] Sightsavers, Dépenses dans l'éducation inclusive au Sénégal : données d'un projet pilote 2011-16, Septembre 2017 : <https://research.sightsavers.org/project/inclusive-education-expenditure-in-senegal-evidence-from-a-pilot-project/> (consulté le 30/04/2025).
- [9] Ministère de l'Éducation de base au Cameroun. Analyse des coûts et de l'impact budgétaire de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés au Cameroun, 2022.
- [10] Handicap International, 'Mise en place et réalisation d'une étude comparative sur la qualité de l'enseignement et les couts liés à l'éducation inclusive en milieu formel'. (2015). Non publié.
- [11] Document de capitalisation du système d'enseignants itinérants dans le cadre du projet de Promotion du droit à l'éducation pour les enfants en situation de handicap dans la commune de Dapaong au Togo , Handicap International, Novembre 2011
- [12] Handicap International / Humanité & Inclusion, les enseignants itinérants. Une pratique d'accompagnement innovante et personnalisée. Programme SAHA, Collection Retour d'expérience (N°14), juin 2021
- [13] Sullivan SD, Mauskopf JA, Augustovski F, et al. Principles of good practice for budget impact analysis II: report of the ISPOR Task Force on Good Research Practices – Budget Impact Analysis. *Value Health*. 2014;17(1):5-14.
- [14] IIEP Advanced training programme in educational planning and management, Course n° EPA 302: "Projection and simulation models: methods and techniques", 2016.

[15] Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, Cahier des charges des professeurs itinérants dans le système éducatif togolais pour l'accompagnement des enfants handicapés, 2024.

[16] Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, Document des normes et standards d'une école inclusive au Togo, septembre 2019

[15] INSEED, 5^e recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5), Livret 3 : Répartition de la population résidente des communes par groupe d'âge, juillet 2023.

[16] Portail des données du Togo, [Projections démographiques de 2011-2031](#)

[17] INSEED, 5^e recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH-5), Prévalence du handicap au Togo au niveau national, régional. Préfectoral, communal et par groupe d'âge, Novembre 2022

[18] INSEED, Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) Togo 2015, Avril 2016.

[19] Note d'orientation de Handicap International "[Études et recherches à Handicap International : Pour une gestion éthique des données](#)"

[20] Ministère des Enseignements Primaires, Secondaire et Technique, Stratégie Nationale d'Education Inclusive au Togo 2025-2030, Avril 2024.

Annexes

1. Détail des coûts du dispositif pilote de soutien aux enfants en situation de handicap

Rubrique	Activités	Etat	Partenaires	Professeurs itinérants	OPH	Parents d'élèves handicapés
Frais liés au dispositif des professeurs itinérants	Achat des motos et frais associés (frais d'assurance, carburants, entretiens et réparations)	0	9 329 020 XOF (14 222 EUR)	40 319 709 XOF (61 467 EUR)	0	0
	Formation-Recyclage-Supervision des professeurs itinérants	0	5 761 270 XOF (8 783 EUR)	0	0	0
	Acquisition des fournitures scolaires et du matériel bureautique	0	224 993 XOF (343 EUR)	6 480 199 XOF (9 879 EUR)	0	0
	Recrutement/Rémunération/Motivation, y compris les crédits de communication téléphonique pour les professeurs itinérants	239 123 221 XOF (364 541 EUR)	26 269 766 XOF (40 048 EUR)	32 759 804 XOF (49 942 EUR)	0	0
	Rencontres d'échange et de suivi des EI	0	13 701 630 XOF (20 888 EUR)	3 168 272 XOF (4 830 EUR)	0	0
Soutien à la scolarité des enfants handicapés	Frais de scolarité ou cotisations des parents d'élèves	0	6 661 243 XOF (10 155 EUR)	0	0	4 012 489 XOF (6 117 EUR)
	Kits scolaires pour les enfants	0	6 661 243 XOF (10 155 EUR)	0	720 241 XOF (1 098 EUR)	64 048 297 XOF (97 641 EUR)
	Frais de Restauration des enfants en situation de handicap	0	0	0	0	53 463 775 XOF (81 505 EUR)
	Déplacement des enfants en situation de handicap à l'école	0	0	0	0	80 647 945 XOF (122 947 EUR)
Sensibilisation, identification /	Renforcement de capacités des OPH (par HI)	0	394 886 XOF (602 EUR)	0	0	0

dépistage, orientation et suivi des enfants handicapés	Fonctionnement des OPH (par HI)	0	51 720 898 XOF (78 848 EUR)	0	0	0
	Orientation des enfants en situation de handicap (par HI et les OPH)	0	2 772 730 XOF (4 227 EUR)	0	5 399 838 XOF (8 232 EUR)	0
	Rémunération/Motivation des animateurs communautaires (par HI)	0	24 376 018 XOF (37 161 EUR)	0	0	0
	Sensibilisation et suivi communautaire (par HI et les OPH)	0	5 266 679 XOF (8 029 EUR)	0	21 600 008 XOF (32 929 EUR)	0
	Suivi scolaire des enfants en situation de handicap (par UNICEF à Kara)	0	8 737 347 XOF (13 320 EUR)	0	0	0
Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	0	30 558 413 XOF (46 586 EUR)	0	0	0
Supervision, suivi et évaluation du dispositif	Planification, S&E dispositif de soutien aux enfants en situation de handicap	0	7 928 552 XOF (12 087 EUR)	0	0	0
	Fonctionnement des DRE pour activités de supervision (motivation, carburant et fournitures)	0	16 966 984 XOF (25 866 EUR)	0	0	0
Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques	Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques	0	19 023 409 XOF (29 001 EUR)	0	882 262 XOF (1 345 EUR)	0

2. Détail de l'impact budgétaire par entité administrative sur la période 2025-2030

Région	DRE / IEPP	Activités liées aux professeurs itinérants	Activités connexes	Ensemble
Niveau Central	-	-	605 000 000 XOF (922 317 EUR)	605 000 000 XOF (922 317 EUR)
Grand Lomé	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)
	Lomé Aéroport	96 754 229 XOF (147 501 EUR)	113 597 767 XOF (173 179 EUR)	210 351 996 XOF (320 680 EUR)
	Lomé Agoenyive Est	272 686 759 XOF (415 708 EUR)	261 259 136 XOF (398 287 EUR)	533 945 895 XOF (813 995 EUR)
	Lomé Agoenyive Ouest	158 919 156 XOF (242 271 EUR)	163 581 707 XOF (249 379 EUR)	322 500 863 XOF (491 649 EUR)
	Lomé Centre	161 519 943 XOF (246 236 EUR)	164 483 858 XOF (250 754 EUR)	326 003 801 XOF (496 990 EUR)
	Lomé Est	99 557 446 XOF (151 774 EUR)	114 235 630 XOF (174 151 EUR)	213 793 076 XOF (325 925 EUR)
	Lomé Ouest	125 809 266 XOF (191 795 EUR)	139 505 532 XOF (212 675 EUR)	265 314 798 XOF (404 470 EUR)
	Lomé Sud	125 809 266 XOF (191 795 EUR)	139 505 532 XOF (212 675 EUR)	265 314 798 XOF (404 470 EUR)
	Sous-total	1 045 353 109 XOF (1 593 631 EUR)	1 128 036 092 XOF (1 719 680 EUR)	2 173 389 201 XOF (3 313 310 EUR)
Maritime	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)
	Avé	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	80 231 638 XOF (122 312 EUR)	146 545 936 XOF (223 408 EUR)
	Bas mono	63 713 510 XOF (97 131 EUR)	79 470 777 XOF (121 152 EUR)	143 184 287 XOF (218 283 EUR)
	Lacs Est	61 112 723 XOF (93 166 EUR)	78 659 983 XOF (119 916 EUR)	139 772 706 XOF (213 082 EUR)

	Lacs Ouest	91 890 154 XOF (140 086 EUR)	113 578 413 XOF (173 149 EUR)	205 468 568 XOF (313 235 EUR)
	Vo Nord	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	67 210 935 XOF (102 462 EUR)	120 543 867 XOF (183 768 EUR)
	Vo Sud	107 380 567 XOF (163 701 EUR)	114 215 275 XOF (174 120 EUR)	221 595 841 XOF (337 821 EUR)
	Yoto Est	71 493 302 XOF (108 991 EUR)	91 380 755 XOF (139 309 EUR)	162 874 056 XOF (248 300 EUR)
	Yoto Ouest	50 732 144 XOF (77 341 EUR)	67 132 293 XOF (102 343 EUR)	117 864 436 XOF (179 683 EUR)
	Zio Centre	128 655 812 XOF (196 135 EUR)	139 601 177 XOF (212 821 EUR)	268 256 989 XOF (408 955 EUR)
	Zio Nord	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	80 191 638 XOF (122 251 EUR)	146 505 936 XOF (223 347 EUR)
	Zio Sud	118 119 404 XOF (180 072 EUR)	127 537 691 XOF (194 430 EUR)	245 657 094 XOF (374 502 EUR)
	Sous-total	883 356 185 XOF (1 346 668 EUR)	1 070 896 574 XOF (1 632 571 EUR)	1 954 252 759 XOF (2 979 239 EUR)
Plateaux Est	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)
	Amou Nord	50 732 144 XOF (77 341 EUR)	66 710 716 XOF (101 700 EUR)	117 442 860 XOF (179 040 EUR)
	Amou Sud	50 732 144 XOF (77 341 EUR)	66 995 359 XOF (102 134 EUR)	117 727 503 XOF (179 474 EUR)
	Anié	128 655 812 XOF (196 135 EUR)	128 415 992 XOF (195 769 EUR)	257 071 804 XOF (391 903 EUR)
	Est mono	120 607 691 XOF (183 865 EUR)	127 133 263 XOF (193 813 EUR)	247 740 954 XOF (377 679 EUR)
	Haho Est	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	80 025 638 XOF (121 998 EUR)	146 339 936 XOF (223 094 EUR)
	Haho Nord	56 438 644 XOF (86 040 EUR)	66 051 923 XOF (100 696 EUR)	122 490 567 XOF (186 736 EUR)

	Haho Sud	123 454 237 XOF (188 205 EUR)	127 195 910 XOF (193 909 EUR)	250 650 147 XOF (382 114 EUR)
	Moyen mono	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	80 180 281 XOF (122 234 EUR)	146 494 579 XOF (223 330 EUR)
	Ogou Nord	71 493 302 XOF (108 991 EUR)	90 970 536 XOF (138 684 EUR)	162 463 837 XOF (247 675 EUR)
	Ogou Sud	102 403 992 XOF (156 114 EUR)	114 477 494 XOF (174 520 EUR)	216 881 485 XOF (330 634 EUR)
	Sous-total	841 443 604 XOF (1 282 773 EUR)	979 843 111 XOF (1 493 761 EUR)	1 821 286 715 XOF (2 776 534 EUR)
Plateaux Ouest	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)
	Agou	63 713 510 XOF (97 131 EUR)	79 350 554 XOF (120 969 EUR)	143 064 064 XOF (218 100 EUR)
	Akébou	63 713 510 XOF (97 131 EUR)	79 548 267 XOF (121 271 EUR)	143 261 777 XOF (218 401 EUR)
	Danyi	42 929 781 XOF (65 446 EUR)	65 539 704 XOF (99 915 EUR)	108 469 485 XOF (165 361 EUR)
	Kloto Nord	35 149 990 XOF (53 586 EUR)	54 429 230 XOF (82 977 EUR)	89 579 220 XOF (136 563 EUR)
	Kloto Ouest	68 915 085 XOF (105 060 EUR)	91 013 602 XOF (138 749 EUR)	159 928 687 XOF (243 810 EUR)
	Kpélé	63 713 510 XOF (97 131 EUR)	79 350 554 XOF (120 969 EUR)	143 064 064 XOF (218 100 EUR)
	Wawa Est	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	66 932 070 XOF (102 037 EUR)	120 265 001 XOF (183 343 EUR)
	Wawa Ouest	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	66 483 140 XOF (101 353 EUR)	119 816 071 XOF (182 658 EUR)
	Sous-total	449 098 293 XOF (684 646 EUR)	614 333 120 XOF (936 545 EUR)	1 063 431 414 XOF (1 621 191 EUR)
Centrale	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)

	Blitta Est	96 508 471 XOF (147 126 EUR)	102 865 936 XOF (156 818 EUR)	199 374 407 XOF (303 944 EUR)
	Blitta Ouest	48 131 356 XOF (73 376 EUR)	66 438 853 XOF (101 285 EUR)	114 570 209 XOF (174 661 EUR)
	Mo	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	78 104 544 XOF (119 070 EUR)	131 437 475 XOF (200 375 EUR)
	Sotouboua Nord	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	78 273 186 XOF (119 327 EUR)	131 606 118 XOF (200 632 EUR)
	Sotouboua Sud	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	78 389 186 XOF (119 504 EUR)	131 722 118 XOF (200 809 EUR)
	Tchamba Est	99 355 017 XOF (151 466 EUR)	114 241 339 XOF (174 160 EUR)	213 596 356 XOF (325 626 EUR)
	Tchamba Ouest	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	80 206 992 XOF (122 275 EUR)	146 521 290 XOF (223 370 EUR)
	Tchaoudjo Nord	48 131 356 XOF (73 376 EUR)	66 108 566 XOF (100 782 EUR)	114 239 922 XOF (174 158 EUR)
	Tchaoudjo Sud	128 655 812 XOF (196 135 EUR)	129 229 561 XOF (197 009 EUR)	257 885 373 XOF (393 144 EUR)
	Sous-total	651 392 148 XOF (993 041 EUR)	825 544 161 XOF (1 258 534 EUR)	1 476 936 309 XOF (2 251 575 EUR)
Kara	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)
	Assoli	58 511 935 XOF (89 201 EUR)	78 302 188 XOF (119 371 EUR)	136 814 123 XOF (208 572 EUR)
	Bassar Nord	53 332 931 XOF (81 306 EUR)	67 019 003 XOF (102 170 EUR)	120 351 935 XOF (183 475 EUR)
	Bassar Sud	76 694 877 XOF (116 921 EUR)	102 198 787 XOF (155 801 EUR)	178 893 664 XOF (272 722 EUR)
	Binah	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	80 161 347 XOF (122 205 EUR)	146 475 645 XOF (223 301 EUR)
	Dankpen	174 186 381 XOF (265 545 EUR)	164 291 631 XOF (250 461 EUR)	338 478 012 XOF (516 006 EUR)

	Doufelgou	66 314 298 XOF (101 095 EUR)	79 958 417 XOF (121 896 EUR)	146 272 715 XOF (222 991 EUR)
	Keran	112 827 900 XOF (172 005 EUR)	116 393 791 XOF (177 441 EUR)	229 221 691 XOF (349 446 EUR)
	Kozah Centre	107 380 567 XOF (163 701 EUR)	115 118 779 XOF (175 497 EUR)	222 499 346 XOF (339 198 EUR)
	Kozah Nord	42 929 781 XOF (65 446 EUR)	65 378 059 XOF (99 668 EUR)	108 307 841 XOF (165 114 EUR)
	Kozah Sud	50 732 144 XOF (77 341 EUR)	66 398 853 XOF (101 224 EUR)	117 130 997 XOF (178 565 EUR)
	Sous-total	813 522 154 XOF (1 240 207 EUR)	966 906 857 XOF (1 474 040 EUR)	1 780 429 011 XOF (2 714 247 EUR)
Savanes	DRE	4 297 043 XOF (6 551 EUR)	31 685 999 XOF (48 305 EUR)	35 983 042 XOF (54 856 EUR)
	Cinkasse	104 534 021 XOF (159 361 EUR)	114 484 560 XOF (174 531 EUR)	219 018 581 XOF (333 892 EUR)
	Kpendjal	81 466 246 XOF (124 194 EUR)	102 077 078 XOF (155 616 EUR)	183 543 324 XOF (279 810 EUR)
	Kpendjal Ouest	107 380 567 XOF (163 701 EUR)	114 875 849 XOF (175 127 EUR)	222 256 416 XOF (338 828 EUR)
	Oti Nord	99 355 017 XOF (151 466 EUR)	114 168 341 XOF (174 049 EUR)	213 523 358 XOF (325 514 EUR)
	Oti Sud	125 809 266 XOF (191 795 EUR)	128 720 918 XOF (196 234 EUR)	254 530 184 XOF (388 029 EUR)
	Tandjoare	107 380 567 XOF (163 701 EUR)	114 754 205 XOF (174 942 EUR)	222 134 771 XOF (338 642 EUR)
	Tone Est	58 511 935 XOF (89 201 EUR)	78 429 118 XOF (119 564 EUR)	136 941 053 XOF (208 765 EUR)
	Tone Ouest	197 548 326 XOF (301 160 EUR)	200 750 294 XOF (306 042 EUR)	398 298 620 XOF (607 202 EUR)
	Sous-total	886 282 987 XOF (1 351 130 EUR)	999 946 363 XOF (1 524 408 EUR)	1 886 229 350 XOF (2 875 538 EUR)

Total général		5 570 448 481 XOF (8 492 094 EUR)	7 190 506 278 XOF (10 961 956 EUR)	12 760 954 759 XOF (19 453 950 EUR)
---------------	--	--------------------------------------	---------------------------------------	--

3. Détail des résultats attendus à l'horizon 2030 par entité administrative sur la période 2025-2030

Région	DRE / IEPP	# jardin d'enfants et écoles inclusives	# professeurs itinérants	# enfants handicapés soutenus
Grand Lomé	Lomé Agoenyive Est	19	19	432
	Lomé Agoenyive Ouest	11	11	238
	Lomé Aéroport	7	6	127
	Lomé Centre	11	11	247
	Lomé Est	7	7	135
	Lomé Ouest	9	8	192
	Lomé Sud	9	8	194
	Sous-total	73	70	1565
Maritime	Avé	4	4	92
	Bas mono	4	4	85
	Lacs Est	4	4	74
	Lacs Ouest	7	6	129
	Vo Nord	3	3	57
	Vo Sud	7	7	134
	Yoto Est	5	5	102
	Yoto Ouest	3	3	56
	Zio Centre	9	8	193
	Zio Nord	4	4	91
	Zio Sud	8	8	165
	Sous-total	58	56	1178

Plateaux Est	Amou Nord	3	3	52
	Amou Sud	3	3	55
	Anié	8	8	183
	Est mono	8	8	171
	Haho Est	4	4	92
	Haho Nord	3	3	44
	Haho Sud	8	8	169
	Moyen mono	4	4	93
	Ogou Nord	5	5	99
	Ogou Sud	7	7	139
	Sous-total	53	53	1097
Plateaux Ouest	Agou	4	4	76
	Akébou	4	4	78
	Danyi	3	3	36
	Kloto Nord	2	2	27
	Kloto Ouest	5	4	94
	Kpélé	4	4	76
	Wawa Est	3	3	49
	Wawa Ouest	3	3	48
	Sous-total	28	27	484
Centrale	Blitta Est	6	6	113
	Blitta Ouest	3	3	46
	Mo	4	3	63
	Sotouboua Nord	4	3	63
	Sotouboua Sud	4	3	65
	Tchamba Est	7	6	128
	Tchamba Ouest	4	4	90
	Tchaoudjo Nord	3	3	45
	Tchaoudjo Sud	8	8	180
	Sous-total	43	39	794
Kara	Assoli	4	4	66
	Bassar Nord	3	3	56

	Bassar Sud	6	5	104
	Binah	4	4	85
	Dankpen	11	11	235
	Doufelgou	4	4	84
	Keran	7	7	156
	Kozah Centre	7	7	140
	Kozah Nord	3	3	36
	Kozah Sud	3	3	45
	Sous-total	52	51	1007
Cinkassé	Cinkasse	7	7	134
	Kpendjal	6	6	109
	Kpendjal Ouest	7	7	137
	Oti Nord	7	6	130
	Oti Sud	8	8	185
	Tandjoare	7	7	137
	Tone Est	4	4	69
	Tone Ouest	14	13	311
	Sous-total	60	58	1212
Total général		367	354	7337



Analyse des coûts des dispositifs d'éducation inclusive pour le soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires :

Les Professeurs Itinérants au Togo

Ce document présente les résultats d'une recherche qui vise à produire des données budgétaires pour guider la décision publique sur la généralisation et la mise à l'échelle du dispositif, et plus particulièrement i) de documenter les coûts de mise en œuvre du dispositif des professeurs itinérants dans les régions de la Kara et des Savanes, et ii) d'évaluer l'impact budgétaire d'une mise à l'échelle au niveau national du dispositif des professeurs itinérants de manière prospective. Ces objectifs visent à fournir aux autorités éducatives et à leurs partenaires des éléments concrets pour planifier, budgétiser et soutenir durablement l'éducation inclusive au Togo.

Handicap International - Humanity & Inclusion
138, avenue des Frères Lumière
69371 Lyon cedex 08
France
publications@hi.org

